



CONSEIL MUNICIPAL

du 6 février 2023

Le trente-et-un janvier Deux Mil vingt-trois le Conseil Municipal est dûment convoqué à l'Hôtel de Ville, pour le six février Deux Mil vingt-trois à dix-neuf heures trente.

Liste des délibérations

20 délibérations ont été examinées le lundi 6 février 2023 :

N° de délibération	Objet	Vote
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE		
2023-001	Création d'une réserve de sécurité civile	Adoption à l'unanimité
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC		
2023-002	Concession de plages lot 4 - activités de loisir et détente	Adoption à l'unanimité
FINANCES		
2023-003	Vote du Budget Primitif 2023 budget principal	Adoption par 22 voix pour, 2 abstentions et 9 contre
2023-004	Vote du Budget Primitif 2023 budget annexe : Culturel	Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions
2023-005	Vote du Budget Primitif 2023 budget annexe : Centre nautique	Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions
2023-006	Vote du Budget Primitif 2023 budget annexe : Centre de santé	Adoption par 22 voix pour et 11 abstentions
2023-007	Subventions associations 2023	Adoption à l'unanimité
2023-008	Modification des tarifs 2023 du Centre Nautique	Adoption à l'unanimité
2023-009	Annulation de la délibération sur le transfert de la taxe d'aménagement à la CCSE	Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions
2023-010	Fongibilité : Virements de crédits entre chapitres budgétaires	Adoption à l'unanimité
2023-011	Demande de subvention DETR 2023 pour le boulodrome	Adoption par 22 voix pour, 4 abstentions et 7 contre
2023-012	Demande de subvention DETR 2023 pour la maison de santé pluriprofessionnelle	Adoption par 26 voix pour et 7 abstentions
2023-013	Vote du taux 2023 de la taxe d'habitation	Adoption par 29 voix pour et 4 contre
2023-014	Demande de subvention Fond de reconquête des centres-villes pour la maison de santé pluriprofessionnelle	26 voix pour et 7 abstentions
2023-015	Subvention pour voyages scolaires	Adoption à l'unanimité
RESSOURCES HUMAINES		
2023-016	Tableau des effectifs	Adoption à l'unanimité
2023-017	Recrutement du personnel saisonnier et temporaire	Adoption à l'unanimité
2023-018	Modification composition Comité Social Territorial	Adoption par 22 voix pour et 11 abstentions

	URBANISME	
2023-019	Protocole du projet d'ouverture à l'urbanisation de la Bresse	Adoption à l'unanimité
	MOTION	
2023-020	Motion sur la mise en place d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) à Saint-Brevin	Adoption à l'unanimité

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

La loi précise que si l'Etat est le bon garant au plan national de la sécurité civile, l'autorité communale dans le cadre de la Loi du 13 Août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile et le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 instituant les Plans Communaux de Sauvegarde, joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population. La prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale sont également une forte prérogative communale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur le principe du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8, du code Général des Collectivités Territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritative, humanitaire ou d'entraide.

Elle sera composée d'une cinquantaine de bénévoles désignés par la commune après appel à candidature et production d'une lettre de motivation. Une convention sera établie entre la commune et chacun des membres de cette réserve, qui devront être majeurs et en pleine possession de leurs moyens. Un règlement stipulera leurs missions et obligations, ils seront désignés pour une durée de 3 ans maximum.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la création ainsi que de la mise en place de cette réserve de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens de la commune, chargée d'apporter leur concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Mais également, d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'arrêté constitutif de cette réserve communale de sécurité, qui en précisera les missions et l'organisation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire

A blue ink signature of the Mayor, written in a cursive style, positioned to the right of the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pins.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written in a cursive style, positioned to the right of the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pins.

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



MODIFICATION N°1 A LA CONCESSION PLAGES LOT 4 ACTIVITES DE LOISIR ET DETENTE

Vu la concession n° 2022B10 notifiée le 02 mai 2020 à la société SARL LIFEGUARD & CO,

Vu l'article R3135-7 du code de la commande publique,

Le contrat de concession a été notifié à la société SARL LIFEGUARD & CO mais le gérant, M. Castronovo, avait indiqué dès l'origine son souhait de créer une nouvelle société afin d'exécuter ses prestations. Une nouvelle société a bien été créée (ELS SARL) par le même gérant. Le présent avenant a donc pour objet le transfert du contrat.

Conformément à l'article 3 du Titre II de la concession, l'avenant de transfert a été soumis pour avis à la Sous-Préfecture par mail le 09 mai 2022. Celle-ci n'a pas répondu dans le délai de 2 mois ce qui vaut accord de leur part.

Le présent avenant joint acte donc le transfert du contrat à la société ELS.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Signature of the Mayor, accompanied by the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pins.

Le secrétaire de séance



Signature of the Secretary, accompanied by the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pins.



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS / BUDGET PRIMITIF 2023

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Virement de crédits 2022	Décision modificative 2022	Total budgété 2022	Projet Compte administratif 2022	Projet budget primitif 2023
Dépenses							
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 451 121,65	0,00	0,00	0,00	3 451 121,65	3 356 728,44	4 103 531,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 860 976,00	0,00	0,00	548 767,00	7 409 743,00	7 409 743,00	8 080 402,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 274 000,00	0,00	0,00	18 000,00	1 292 000,00	1 289 285,88	1 288 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35		1 267 884,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	574 891,00	26 000,00	0,00	-3 000,00	597 891,00	713 175,04	863 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 690 265,00	0,00	0,00	-91 000,00	2 599 265,00	2 475 745,75	2 462 526,00
66 - CHARGES FINANCIERES	370 000,00	0,00	0,00	10 000,00	380 000,00	376 755,94	452 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	290 000,00	21 726,00	0,00	17 000,00	328 726,00	30 663,65	250 000,00
Total : Dépenses	16 724 483,00	47 726,00	0,00	551 701,00	17 323 910,00	15 652 097,70	18 767 843,00
Recettes							
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	13 800,00	0,00	0,00	113 800,00	82 512,14	113 800,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	316 206,00	1 000,00	0,00	-10 000,00	307 206,00	66 071,24	360 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 609 041,00	0,00	0,00	22 000,00	1 631 041,00	1 578 486,47	1 703 282,00
73 - IMPOTS ET TAXES	11 501 000,00	8 039,00	0,00	530 061,00	12 039 100,00	12 648 333,66	13 358 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 993 236,00	24 887,00	0,00	9 640,00	3 027 763,00	3 014 690,38	3 018 761,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 000,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00	195 053,31	214 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,68	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356 140,44	0,00
Total : Recettes	16 724 483,00	47 726,00	0,00	551 701,00	17 323 910,00	18 941 290,32	18 767 843,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 289 192,62	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Se ns	Chapitre	Budget Primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Reports de crédits	Décision Modificative	Total budgété	Projet de Compte Administratif 2022	Projets de Reports de crédits	Projet de budget Primitif 2023
Dépenses									
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	316 206,00	1 000,00	0,00	-10 000,00	307 206,00	47 186,00	0,00	360 000,00
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	415 000,00
	10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	972 500,00	0,00	0,00	0,00	972 500,00	960 449,00	0,00	1 202 500,00
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 000,00	0,00	70 041,60	0,00	121 041,60	48 258,65	37 251,55	77 000,00
	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	466 294,00	0,00	140 405,24	0,00	606 699,24	413 055,78	13 288,23	555 000,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 131 390,00	0,00	1 551 796,18	-190 000,00	4 493 186,18	2 216 132,44	2 149 113,17	1 989 090,00
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 698 000,00	0,00	913 649,08	200 000,00	2 811 649,08	1 781 194,55	390 395,04	4 864 000,00
	Total Dépenses	6 800 390,00	1 000,00	2 675 892,10	0,00	9 477 282,10	5 466 276,42	2 590 047,99	9 492 590,00
Recettes									
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 298 232,31	0,00	0,00	1 298 232,31	1 298 232,31	0,00	
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION	1 213 229,35	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35	0,00	0,00	1 267 884,00
	024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 072 000,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00	0,00	0,00	0,00
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	574 891,00	26 000,00	0,00	-3 000,00	597 891,00	742 021,60	0,00	863 000,00
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	415 000,00
	10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	705 000,00	3 858 297,51	0,00	-83 000,00	4 480 297,51	4 468 507,52	28 180,49	580 000,00
	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	156 600,00	0,00	271 795,14	224 066,00	652 461,14	240 596,03	885 396,07	220 000,00
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 913 669,65	-2 777 432,86	0,00	0,00	136 236,79	2 090,50	0,00	6 146 706,00
	Total Recettes	6 800 390,00	2 405 096,96	271 795,14	0,00	9 477 282,10	6 751 447,96	913 576,56	9 492 590,00
	Solde d'Investissement	0,00	2 404 096,96	-2 404 096,96	0,00	0,00	1 285 171,54	-1 676 471,43	0,00

Adoption par 22 voix pour, 2 abstentions et 9 contre,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



Annexe

Présentation chapitre / article

Section de fonctionnement

Nature	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Virement de crédits 2022	Décision Modificative 2022	Total budgété 2022	Projet de Compte administratif 2022	Projet Budget Primitif 2023
Dépenses							
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
605 - ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	72 000,00	0,00	-41 532,45	0,00	30 467,55	28 411,96	72 000,00
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	55 000,00	60 000,00
606121 - ELECTRICITE	505 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	455 000,00	422 178,12	740 000,00
606122 - GAZ	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	154 000,00	291 200,00
60621 - COMBUSTIBLES	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 513,97	5 000,00
60622 - CARBURANTS	76 000,00	0,00	20 000,00	0,00	96 000,00	93 478,96	80 000,00
60623 - ALIMENTATION	202 600,00	0,00	0,00	0,00	202 600,00	180 000,00	235 500,00
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 782,40	4 800,00
60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	20 114,86	19 000,00
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	178 190,00	0,00	13 200,00	0,00	191 390,00	178 438,73	202 264,00
60633 - FOURNITURES DE VOIRIE	61 700,00	0,00	3 675,50	0,00	65 375,50	62 818,89	61 700,00
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	19 043,84	31 000,00
60636 - HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL							
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23 360,00	0,00	-500,00	0,00	22 860,00	18 546,98	28 355,00
6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLI., MEDIATHEQUE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,40	10 000,00
6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	38 540,83	46 000,00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474,59	0,00
60683 - AUTRES FOURNITURES JETABLES	37 050,00	0,00	-2 300,00	0,00	34 750,00	32 974,55	39 000,00
60684 - BULBES GRAINES POUR ESPACES VERTS	46 000,00	0,00	-11 300,00	0,00	34 700,00	33 058,30	46 000,00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	103 000,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00	99 219,86	183 000,00
61119 - COLLECTE DECHETS	10 000,00	0,00	-2 500,00	0,00	7 500,00	9 520,68	16 500,00
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	18 147,00	0,00	3 300,00	0,00	21 447,00	18 147,00	18 147,00
61351 - LOCATIONS MOBILIERES	28 500,00	0,00	500,00	0,00	29 000,00	24 259,22	
61351 - LOCATIONS ROULANTS							86 000,00
61352 - LOCATIONS VEHICULES	63 000,00	0,00	15 000,00	0,00	78 000,00	68 927,72	
61358 - AUTRES							20 000,00
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	15 800,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	12 890,49	15 800,00
61521 - TERRAINS	245 000,00	0,00	-14 498,00	0,00	230 502,00	210 633,84	250 000,00
615221 - BATIMENTS PUBLICS	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	49 748,97	
615221 - BATIMENTS PUBLICS							75 000,00
615228 - AUTRES BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228 - AUTRES BATIMENTS							0,00
615231 - VOIRIES	200 000,00	0,00	-38 137,17	0,00	161 862,83	152 579,81	200 000,00
615232 - RESEAUX	87 000,00	0,00	112 381,32	0,00	199 381,32	190 857,72	87 000,00
61524 - BOIS ET FORETS	20 000,00	0,00	1 300,00	0,00	21 300,00	18 888,00	20 000,00
61551 - MATERIEL ROULANT	100 000,00	0,00	18 000,00	0,00	118 000,00	110 746,28	100 000,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	36 300,00	0,00	-6 400,00	0,00	29 900,00	27 444,59	33 300,00
61562 - CONTRATS DE MAINTENANCE	126 360,80	0,00	-9 390,40	0,00	116 970,40	113 080,83	144 400,00
61611 - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	18 500,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	24 832,62	
61612 - ASSURANCES VEHICULES	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	17 910,04	0,00
61613 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	14 032,93	
61614 - ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	6 250,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00	6 193,35	
61681 - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS							20 000,00
61682 - ASSURANCES VEHICULES							20 000,00
61683 - ASSURANCE RESPONSABLE CIVILE							14 000,00
61684 - ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE							6 500,00
617 - ETUDES ET RECHERCHES	101 778,00	0,00	25 800,00	0,00	127 578,00	63 199,26	114 500,00
6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	7 170,00	0,00	0,00	0,00	7 170,00	9 777,23	17 070,00
61841 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	30 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	10 000,00	7 288,00	30 000,00
61841 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION							
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,00	0,00
6226 - HONORAIRES	38 000,00	0,00	-3 440,00	0,00	34 560,00	11 968,80	
62268 - HONORAIRES							18 000,00
6227 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	12 000,00	0,00	-2 000,00	0,00	10 000,00	7 687,86	8 000,00
62281 - INTERVENANTS (PSYCHOLOGUE, SOPHROLOGUE, TAP)	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
62282 - NETTOYAGE DU LINGE	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	22 671,99	30 000,00
62282 - NETTOYAGE DU LINGE							
62283 - SORTIES SCOLAIRES OU EXTRA ET CREDITS PEDAGOGIQUES	23 500,00	0,00	-2 700,00	0,00	20 800,00	17 871,66	24 500,00
62285 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	63 908,04	0,00	-12 096,80	0,00	51 811,24	54 896,14	59 625,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	16 000,00	0,00	-1 700,00	0,00	14 300,00	10 163,44	13 000,00
6232 - FETES ET CEREMONIES	38 000,00	0,00	7 050,00	0,00	45 050,00	37 009,80	42 600,00
6234 - RECEPTIONS							5 100,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238 - DIVERS	59 100,00	0,00	-3 000,00	0,00	56 100,00	48 657,19	75 700,00
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6248 - DIVERS	43 000,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	41 493,69	50 000,00
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	2 507,67	4 000,00
6256 - MISSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943,66	
6257 - RECEPTIONS	5 100,00	0,00	-600,00	0,00	4 500,00	2 323,68	
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	25 000,00	0,00	2 800,00	0,00	27 800,00	27 800,00	31 000,00
62621 - INTERNET	6 250,00	0,00	7 000,00	0,00	13 250,00	16 301,26	6 650,00
62622 - TELEPHONES PORTABLES	2 250,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00	-180,37	1 150,00
62623 - TELEPHONES FIXES	5 500,00	0,00	21 800,00	0,00	27 300,00	16 656,40	13 650,00
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00	0,00	4 840,00	0,00	5 090,00	4 189,94	4 850,00
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	13 780,00	0,00	-1 150,00	0,00	12 630,00	10 079,09	12 380,00
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	479,86	0,00
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE							500,00
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	126 477,81	0,00	0,00	0,00	126 477,81	92 819,87	124 000,00
6284 - REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 154,12	32 000,00
62876 - AU GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	3 120,43	6 000,00
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 100,00	0,00	-39 902,00	0,00	17 198,00	26 725,96	0,00
6288 - AUTRES							66 500,00
63512 - TAXES FONCIERES	11 540,00	0,00	0,00	0,00	11 540,00	12 803,00	11 540,00
63513 - AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	301,00	1 300,00
6354 - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	73,42	900,00
6358 - AUTRES DROITS	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	10 803,00	13 000,00
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 160,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00	1 359,06	0,00
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)							2 750,00
Engagements à saisir d'ici fin 2022					0,00	250 000,00	
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 451 121,65	0,00	0,00	0,00	3 451 121,65	3 356 728,44	4 103 531,00

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
6216	- PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 700,00
6218	- AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	20 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	17 000,00	17 000,00	15 000,00
6331	- versement de transport							25 760,00
6331	- VERSEMENT MOBILITE	19 285,00	0,00	0,00	4 500,00	23 785,00	23 785,00	
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	18 270,00	0,00	0,00	2 630,00	20 900,00	20 900,00	22 572,00
6336	- COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION							85 770,00
6336	- COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	80 800,00	0,00	0,00	4 120,00	84 920,00	84 920,00	
64111	- REMUNERATION PRINCIPALE	2 949 000,00	0,00	0,00	12 000,00	2 961 000,00	2 961 000,00	3 261 105,00
64112	- NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE							
64112	- NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	31 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	30 000,00	30 000,00	32 000,00
64113	- nbi							0,00
64114	- Personnel titulaire – Indemnité inflation							
64114	- Personnel titulaire – Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64116	- indemnités de licenciement							
64116	- INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	20 200,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00	20 200,00	
64118	- AUTRES INDEMNITES	765 000,00	0,00	0,00	-4 000,00	761 000,00	761 000,00	838 000,00
64131	- rémunération							1 520 340,00
64131	- REMUNERATIONS NON TITULAIRES	1 049 300,00	0,00	0,00	310 700,00	1 360 000,00	1 360 000,00	
64134	- Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00	0,00
64136	- INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
64136	- INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT							0,00
64171	- Apprentis – Rémunérations							9 500,00
64171	- Apprentis – Rémunérations	6 200,00	0,00	0,00	2 300,00	8 500,00	8 500,00	
64172	- Apprentis - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	- COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	708 900,00	0,00	0,00	178 800,00	887 700,00	887 700,00	994 224,00
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	895 870,00	0,00	0,00	-11 870,00	884 000,00	884 000,00	901 660,00
6454	- COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	35 525,00	0,00	0,00	20 000,00	55 525,00	55 525,00	66 426,00
6455	- COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	199 058,00	0,00	0,00	0,00	199 058,00	199 058,00	224 000,00
6456	- VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	4 000,00	0,00	0,00	600,00	4 600,00	4 600,00	5 000,00
6457	- COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	2 355,00	0,00	0,00	-2 200,00	155,00	155,00	2 650,00
64731	- VERSEES DIRECTEMENT	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 200,00
64732	- VERSEES AUX ASSÉDIC							0,00
6474	- VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	48 213,00	0,00	0,00	3 687,00	51 900,00	51 900,00	54 495,00
6475	- MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 000,00	0,00	0,00	20 000,00	25 000,00	25 000,00	10 000,00
6488	- AUTRES CHARGES	3 000,00	0,00	0,00	600,00	3 600,00	3 600,00	
6488	- AUTRES CHARGES							4 000,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		6 860 976,00	0,00	0,00	548 767,00	7 409 743,00	7 409 743,00	8 080 402,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS								
7391171	- DEGREV. TAXE FONCIERE SUR LES PROPR. NON BATIES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
7391172	- DEGREV. TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 081,00	0,00
7391171	-DEGREV TAXE FONCIERE SUR LES PROPR NON BATIES							
7391172	- DEGREV. TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS							
739211	- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION							
739211	- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 197 117,88	1 200 000,00
739223	- FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET	74 000,00	0,00	0,00	13 000,00	87 000,00	86 587,00	88 000,00
73942	- REVERS. SUR TAXE DE VERSEMENT DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73942	- REVERS. SUR TAXE DE VERSEMENT DE TRANSPORT							
7489	- REVERS.ET RESTITUT. SUR AUTRES ATTRIB.ET PARTICIP.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7498	- AUTRES REVERSEMENTS SUR DOTATIONS ET PARTICIPATION							0,00
Total : 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		1 274 000,00	0,00	0,00	18 000,00	1 292 000,00	1 289 285,88	1 288 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35		1 267 884,00
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 213 229,35	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35		1 267 884,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
675	- VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6761	- DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF. EN INV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 207,79	
6811	- DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	536 891,00	26 000,00	0,00	4 000,00	566 891,00	566 381,25	813 000,00
6815	- DAP - PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION. COURANT	30 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	20 000,00	20 000,00	30 000,00
6817	- DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	8 000,00	0,00	0,00	3 000,00	11 000,00	10 586,00	20 000,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		574 891,00	26 000,00	0,00	-3 000,00	597 891,00	713 175,04	863 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6521	- DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	1 631 475,00	0,00	0,00	-91 000,00	1 540 475,00	1 501 165,00	
6531	- IMDEMNITES	220 000,00	0,00	0,00		220 000,00	220 000,00	
65311	- INDEMNITES DE FONCTION							200 000,00
65312	- FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT							2 000,00
65313	- COTISATIONS DE RETRAITE							20 000,00
65314	- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PART PATRONALE							16 000,00
65315	- FORMATION							4 500,00
6532	- FRAIS DE MISSION	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	
6533	- COTISATIONS DE RETRAITE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
6534	- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
6535	- FORMATION	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	
6541	- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00	2 080,51	3 000,00
6542	- CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0,00		0,00	213,56	3 000,00
657348	- AUTRES COMMUNES	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	5 320,00	6 500,00
657362	- CCAS	295 000,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00	295 000,00	302 000,00
65741	- SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	118 247,28	
65742	- SUBV FONCT ECOLES PRIVEES	275 790,00	0,00	0,00	0,00	275 790,00	275 544,29	
657481	- SUBV FONCT ASSO ET AUTRES							145 000,00
657482	- SUBV FONCT ECOLES PRIVEES							282 580,00
657489	- SUBV FONCT ECOLE PUBLIQUES CLASSES DECOUVERTES							22 000,00
65749	- SUBV FONCT ECOLES PUB CLASSES DECOUVERTE DOT SCOL	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	21 673,66	
65821	- DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADM							1 415 946,00
6583	- INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES							0,00
65888	- AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	40 000,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 690 265,00	0,00	0,00	-91 000,00	2 599 265,00	2 475 745,75	2 462 526,00
66 - CHARGES FINANCIERES								
66111	- INTERETS REGLES A ECHEANCE	370 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	360 000,00	359 000,00	435 000,00
66112	- INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	17 755,94	17 500,00
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES		370 000,00	0,00	0,00	10 000,00	380 000,00	376 755,94	452 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES								
6711	- INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6718	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	40 000,00	21 726,00	-3 200,00	15 000,00	73 526,00	24 061,02	
673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	250 000,00	0,00	3 200,00	0,00	253 200,00	3 200,00	250 000,00
678	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	3 402,63	
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		290 000,00	21 726,00	0,00	17 000,00	328 726,00	30 663,65	250 000,00
Total : Dépenses		16 724 483,00	47 726,00	0,00	551 701,00	17 323 910,00	15 652 097,70	18 767 843,00

Nature	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Report de Crédits	Virement de crédits 2022	Décision Modificative 2022	Total budgété 2022	Projet de Compte administratif 2022	Projet Budget Primitif 2023
Recettes								
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES								
6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	68 531,20	100 000,00
6459 - REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00	13 980,94	13 800,00
Total : 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	113 800,00	82 512,14	113 800,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
722 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	36 206,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	37 206,00	36 986,00	60 000,00
7815 - REP. SUR AMO. PR RISQUES ET CHARGES FONCTION.	280 000,00	0,00	0,00	0,00	-260 000,00	20 000,00	10 200,00	30 000,00
7817 - REPRISÉS PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	18 885,24	270 000,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	316 206,00	1 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	307 206,00	66 071,24	360 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES								
70311 - CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	19 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 760,00	21 151,60	23 605,00
70312 - REDEVANCES FUNERAIRES	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	2 600,00	2 200,00
70322 - DRTS STATION. ET LOC. DOMAINE PUB. PORTUAIR. FLUV.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	17 484,00	20 000,00
70323 - REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	139 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 300,00	104 364,10	139 300,00
70328 - AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572,00	0,00	700,00
7062 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	9 300,00
7067 - REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	282 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 300,00	284 022,00	264 000,00
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	71 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 150,00	58 484,02	70 750,00
70841 - AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	965 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	965 000,00	972 000,00	1 084 000,00
70846 - AU GFP DE RATTACHEMENT	5 125,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	22 125,00	22 096,11	
70872 - PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,00	
70873 - PAR LES CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
70875 - PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	3 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 293,00	3 293,00	3 531,00
70876 - PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	68 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	70 500,00	70 579,16	68 000,00
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	20 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 341,00	18 909,48	17 896,00
7088 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 609 041,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	1 631 041,00	1 578 486,47	1 703 282,00
73 - IMPOTS ET TAXES								
731111 - CONTRIBUTIONS DIRECTES : TH	1 694 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 694 000,00	1 764 235,00	1 700 000,00
731112 - CONTRIBUTIONS DIRECTES : TF	7 500 000,00	8 039,00	0,00	0,00	154 061,00	7 662 100,00	7 903 913,00	9 100 000,00
731113 - CONTRIBUTIONS DIRECTES : TFNB	34 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	36 000,00	35 891,00	35 000,00
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73187 - ROLES SUPPLEMENTAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 080,00	
73123 - TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION								1 000 000,00
731721 - TAXE DE SEJOUR								230 000,00
731732 - PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX								820 000,00
73174 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE								100 000,00
73221 - FNGIR	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	33 823,00	33 000,00
73223 - FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7323 - REVERSEMENT DU PRELEVEMENT DE L'ETAT SUR LES PRODU	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	41 578,69	40 000,00
7342 - VERSEMENT mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-147,60	
7351 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	329 960,72	300 000,00
7362 - TAXES DE SEJOUR	200 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	230 000,00	229 999,85	
7364 - PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	750 000,00	
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	100 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	130 000,00	100 000,00	
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	314 000,00	1 314 000,00	1 450 000,00	
7388 - AUTRES TAXES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 73 - IMPOTS ET TAXES	11 501 000,00	8 039,00	0,00	0,00	530 061,00	12 039 100,00	12 648 333,66	13 358 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 385 000,00	38 176,00	0,00	0,00	0,00	2 423 176,00	2 423 176,00	
74111 - DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES								2 423 000,00
74127 - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	436 000,00	-13 289,00	0,00	0,00	0,00	422 711,00	422 711,00	
741127 - DOTATIONS NATIONALE DE PEREQUATION DES COMMUN								422 000,00
744 - FCTVA	40 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	41 900,00	41 895,96	50 000,00
74718 - AUTRES	7 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 767,00	10 809,42	800,00
7473 - DEPARTEMENTS	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 980,00	1 000,00	3 464,00
7478 - AUTRES ORGANISMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74782 - AUTRES PRESTATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	
748313 - DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740,00	3 740,00	3 740,00	
74832 - ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	
74833 - ETAT - COMPENS AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	86 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	90 000,00	90 561,00	
74836 - ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION								13 500,00
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	2 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 859,00	2 867,00	2 867,00
7485 - DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 130,00	12 130,00	12 130,00
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 993 236,00	24 887,00	0,00	0,00	9 640,00	3 027 763,00	3 014 690,38	3 018 761,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	46 029,34	96 000,00
757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	132 052,95	
75813 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONN.								110 000,00
7588 - AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 971,02	8 000,00
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00	195 053,31	214 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS								
761 - PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,68	
Total : 76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,68	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS								
7711 - DEDITS ET PENALITES PERCUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 321,40	
773 - MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 856,34	
775 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 933,00	
7788 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 029,70	
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356 140,44	
Total : Recettes	16 724 483,00	47 726,00	0,00	0,00	551 701,00	17 323 910,00	18 941 290,32	18 767 843,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 289 192,62	0,00

Exercice		2022							2023		
Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget Primitif 2022	Montant des reports de crédit	Montant virement de crédit	Montant Budget Supplémentaire	Décision Modificative	Total budgété	Projet de Compte Administratif	Projet des Reports de crédits	Projet du Budget Primitif 2023
			Dépenses								
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total : 020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040										
	102296	REPRISE SUR TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	15 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 554,00	15 554,00	0,00	
	13911	SUB. TRANSF CPTE RES. ETAB. NAT.									60 000,00
	13912	REGIONS	18 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 914,00	18 914,00	0,00	
	13912	SUB. TRANSF CPTE RESULT. REGIONS									0,00
	139151	GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00	0,00	
	139151	SUBV TRANSF CPTE RESULT GFP DE RATTACH.									0,00
	13916	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 738,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	2 738,00	1 738,00	0,00	
	13916	SUB. TRANSF CPTE RESULT. AUTRES EPL									0,00
	15112	PROVISIONS POUR LITIGES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	
	15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRE									270 000,00
	15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	1582	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES (BUDGETAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	10 200,00	0,00	0,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS									0,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4911	PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	4912	DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGETAIRES)									0,00
	4912	PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES	280 000,00	0,00	0,00	0,00	-280 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Total : 040		316 206,00	0,00	0,00	1 000,00	-10 000,00	307 206,00	47 186,00	0,00	360 000,00
	041										
	10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	415 000,00
	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES DIMMO. CORP.									0,00
	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total : 041		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	415 000,00
	10										
	102296	REPRISE SUR TAXE D'AMENAGEMENT									30 000,00
	Total : 10										30 000,00
	16										
	1641	EMPRUNTS EN EUROS	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00	960 000,00	0,00	1 200 000,00
	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	449,00	0,00	2 500,00
	Total : 16		972 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972 500,00	960 449,00	0,00	1 202 500,00
	20										
	2031	FRAIS D'ETUDES	51 000,00	70 041,60	0,00	0,00	0,00	121 041,60	48 258,65	37 251,55	77 000,00
	Total : 20		51 000,00	70 041,60	0,00	0,00	0,00	121 041,60	48 258,65	37 251,55	77 000,00
	204										
	204122	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
	204181	BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	456 294,00	80 405,24	0,00	0,00	0,00	536 699,24	413 055,78	110 256,41	545 000,00
	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total : 204		466 294,00	140 405,24	0,00	0,00	0,00	606 699,24	413 055,78	180 256,41	555 000,00
	21										
	2111	TERRAINS NUS	206 500,00	8 769,38	0,00	0,00	-190 000,00	25 269,38	3 380,16	15 905,88	800 000,00
	2113	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 946,40	0,00	0,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS									90 000,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TER	442 000,00	355 369,13	76 906,83	0,00	0,00	874 275,96	340 229,43	494 370,03	
	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS									11 500,00
	21311	HOTEL DE VILLE	50 000,00	112 435,64	-23 474,01	0,00	0,00	138 961,63	124 847,23	14 114,40	
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	145 000,00	286 764,11	155 250,00	0,00	0,00	587 014,11	590 158,99	2 414,13	78 000,00
	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	50 000,00	12 000,00	10 250,00	0,00	0,00	72 250,00	25 356,90	42 779,86	50 000,00
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 465 500,00	498 180,55	-79 600,07	0,00	0,00	1 884 080,48	466 825,19	1 388 664,57	529 240,00
	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES	45 000,00	18 072,00	0,00	0,00	0,00	63 072,00	62 940,50	0,00	
	21352	BATIMENTS PRIVES									0,00
	2148	CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - AUTRES CONSTRUCTION	0,00	0,00	46 555,10	0,00	0,00	46 555,10	6 230,57	46 555,10	0,00
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25 000,00	0,00	822,80	0,00	0,00	25 822,80	25 822,80	0,00	0,00
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0,00	9 042,51	0,00	0,00	0,00	9 042,51	9 192,79	0,00	0,00
	21538	AUTRES RESEAUX	255 000,00	184 794,06	-167 217,07	0,00	0,00	272 576,99	211 720,67	72 479,00	125 000,00
	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE									0,00
	21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	83 000,00	0,00	-36 480,88	0,00	0,00	46 519,12	19 365,14	0,00	
	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE									2 000,00
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TE	21 000,00	2 898,79	1 294,58	0,00	0,00	25 193,37	45 776,84	252,06	11 000,00
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	100 000,00	31 219,20	34 807,92	0,00	0,00	166 027,12	123 928,80	39 927,76	0,00
	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT									100 000,00
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE									0,00
	2184	MOBILIER	33 890,00	13 272,34	2 522,80	0,00	0,00	49 685,14	24 163,19	13 596,58	
	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERES SCOLAIRES									2 450,00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES									25 500,00
	2188	AUTRES									164 400,00
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 500,00	18 978,47	-21 638,00	0,00	0,00	206 840,47	134 246,84	18 053,80	
	Total : 21		3 131 390,00	1 551 796,18	0,00	0,00	-190 000,00	4 493 186,18	2 216 132,44	2 149 113,17	1 989 090,00
	23										
	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2313	CONSTRUCTIONS	400 000,00	0,00	6 260,93	0,00	150 000,00	556 260,93	7 062,44	0,00	800 000,00
	23131	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	20 122,93	0,00	0,00	20 122,93	11 602,68	3 190,07	0,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 133 000,00	906 238,02	-11 383,86	0,00	50 000,00	2 077 854,16	1 730 526,56	213 222,74	4 029 000,00
	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A D	0,00	7 411,06	0,00	0,00	0,00	7 411,06	0,00	7 411,06	
	2317	IMMO. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO.									5 000,00
	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES DIMMO. CORP.									30 000,00
	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	165 000,00	0,00	-15 000,00	0,00	0,00	150 000,00	32 002,87	0,00	
	Total : 23		1 698 000,00	913 649,08	0,00	0,00	200 000,00	2 811 649,08	1 781 194,55	223 823,87	4 864 000,00
	Total : D		6 800 390,00	2 675 892,10	0,00	1 000,00	0,00	9 477 282,10	5 466 276,42	2 590 445,00	9 492 590,00

Chiffre	Nature	Libellé	Montant Budget Primitif 2022	Montant des reports de crédit	Montant virement de crédit	Montant Budget Supplémentaire	Décision Modificative	Total budgété	Projet de Compte Administratif	Projet des Reports de crédits	Projet du Budget Primitif 2023
Recettes											
001											
001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	1 298 232,31	0,00	1 298 232,31	1 298 232,31	0,00	
	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R									0,00
Total : 001			0,00	0,00	0,00	1 298 232,31	0,00	1 298 232,31	1 298 232,31	0,00	0,00
021											
021	021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT									1 267 884,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35	0,00	0,00	
Total : 021			1 213 229,35	0,00	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35	0,00	0,00	1 267 884,00
024											
024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00	0,00	0,00	0,00
Total : 024			1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00	0,00	0,00	0,00
040											
15112	15112	PROVISIONS POUR LITIGES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	
15112	15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRE									20 000,00
15182	15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)									30 000,00
1582	1582	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES (BUDGETAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
192	192	PLUS OU MOINS VALUEES SUR CESSIONS D'IMMOBILIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 207,79	0,00	0,00
2111	2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 504,21	0,00	0,00
266	266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
28031	28031	FRAIS D'ETUDES	1 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,00	3 077,00	0,00	0,00
28041511	28041511	BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	1 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 093,00	1 093,00	0,00	0,00
2804181	2804181	BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	32 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 190,00	33 806,00	0,00	0,00
280422	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	850,00	0,00	0,00
2805	2805	CONCES. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DRO									0,00
28051	28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 077,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	2 977,00	2 917,00	0,00	
28128	28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS									810 000,00
28128	28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TER	76 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 688,00	94 449,32	0,00	
281318	281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	20 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 278,00	20 277,88	0,00	
281321	281321	IMMEUBLES DE RAPPORT									0,00
281328	281328	AUTRES BATIMENTS PRIVES									0,00
28151	28151	RESEAUX DE VOIRIE	153 543,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	179 543,00	151 420,00	0,00	0,00
28152	28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 931,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 931,00	2 931,00	0,00	0,00
281533	281533	RESEAUX CABLES	117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,00	117,00	0,00	0,00
281534	281534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION									0,00
281538	281538	AUTRES RESEAUX	1 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 525,00	1 525,00	0,00	0,00
281568	281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE CI									0,00
281568	281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVIL	267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267,00	266,85	0,00	
2815738	2815738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE									0,00
281578	281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 317,00	5 600,16	0,00	
281578	281578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE									0,00
28158	28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TE	30 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 850,00	36 902,44	0,00	0,00
28182	28182	MATERIEL DE TRANSPORT	74 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 338,00	75 775,74	0,00	
281828	281828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT									0,00
28183	28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 493,00	4 008,48	0,00	
281831	281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE									0,00
281838	281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE									0,00
28184	28184	MOBILIER	52 677,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	54 777,00	46 146,14	0,00	
281841	281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES									0,00
281848	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES									0,00
28188	28188	AUTRES									3 000,00
28188	28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 233,00	85 146,59	0,00	
4911	4911	PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4912	4912	DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGETAIRES)									0,00
4912	4912	PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES	38 000,00	0,00	0,00	0,00	-38 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 040			574 891,00	0,00	0,00	26 000,00	-3 000,00	597 891,00	742 021,60	0,00	863 000,00
041											
10251	10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
193	193	AUTRES NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.									415 000,00
238	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	
Total : 041			165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	415 000,00
10											
10222	10222	F.C.T.V.A.	380 000,00	0,00	0,00	0,00	-38 000,00	342 000,00	341 299,82	0,00	300 000,00
10226	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	325 000,00	0,00	0,00	0,00	-45 000,00	280 000,00	268 910,19	28 180,49	280 000,00
1068	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00	0,00	3 858 297,51	0,00	3 858 297,51	3 858 297,51	0,00	0,00
Total : 10			705 000,00	0,00	0,00	3 858 297,51	-83 000,00	4 480 297,51	4 468 507,52	28 180,49	580 000,00

13											
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	49 626,14	0,00	0,00	0,00	49 626,14	34 527,17	15 098,97	0,00	
1312	REGIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	225 000,00	0,00	
1313	DEPARTEMENTS	0,00	51 736,00	0,00	0,00	0,00	51 736,00	18 711,00	209 389,00	160 000,00	
13151	GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1318	AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 401,96	0,00	10 000,00	
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	80 000,00	0,00	
1323	DEPARTEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 290,00	21 675,00		
1331	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	0,00	91 433,00	0,00	0,00	34 500,00	125 933,00	27 399,90	63 933,10		
1331	DOTATIONS A L'EQUIPEMENT									0,00	
13361	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX									0,00	
1337	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00		
1337	FONDS REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI (0,00	
1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	156 600,00	79 000,00	0,00	0,00	30 000,00	265 600,00	55 700,00	155 300,00		
1342	AMENDES DE POLICE	0,00	0,00	0,00	0,00	75 566,00	75 566,00	75 566,00	0,00		
1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLIC									40 000,00	
13461	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX									10 000,00	
Total : 13		156 600,00	271 795,14	0,00	0,00	224 066,00	652 461,14	240 596,03	885 396,07	220 000,00	
16											
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 911 169,65	0,00	0,00	-2 777 432,86	0,00	133 736,79	0,00	0,00	6 144 206,00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 090,50	0,00	2 500,00	
Total : 16		2 913 669,65	0,00	0,00	-2 777 432,86	0,00	136 236,79	2 090,50	0,00	6 146 706,00	
204											
204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21											
2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	MOBILIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS									0,00	
2188	AUTRES									0,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 21		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23											
2313	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23131	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : Recettes		6 800 390,00	271 795,14	0,00	2 405 096,96	0,00	9 477 282,10	6 751 447,96	913 576,56	9 492 590,00	
Solde Section		0,00	-2 404 096,96	0,00	2 404 096,96	0,00	0,00	1 285 171,54	-1 676 868,44	0,00	



Budget Primitif 2023

Version AU 25 JANVIER 2023

1

BUDGET PRIMITIF 2023

- I. Présentation consolidée des budgets
- II. Budget Principal : Fonctionnement et Investissement
- II. Budget Culturel : Fonctionnement et Investissement
- III. Budget Centre Nautique : Fonctionnement et Investissement
- IV. Budget Centre Municipal de santé : Fonctionnement et Investissement

BUDGET CONSOLIDÉ 2023

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Principal	18 767 843 €	9 492 590 €	28 260 433 €
Culturel	1 110 666 €	134 000 €	1 244 666 €
Centre Nautique	400 600 €	44 500 €	445 100 €
Centre Municipal de Santé	530 680 €	30 000 €	560 680 €
Total	20 809 789 €	9 701 090 €	30 510 879 €

Pour rappel :

2022 : 26,3 M€

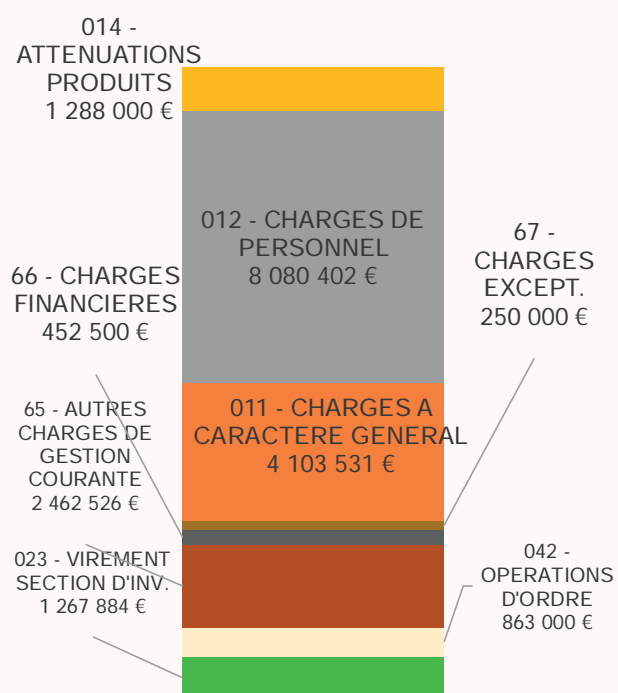
2021 : 26,2 M€

2020 : 24,4 M€

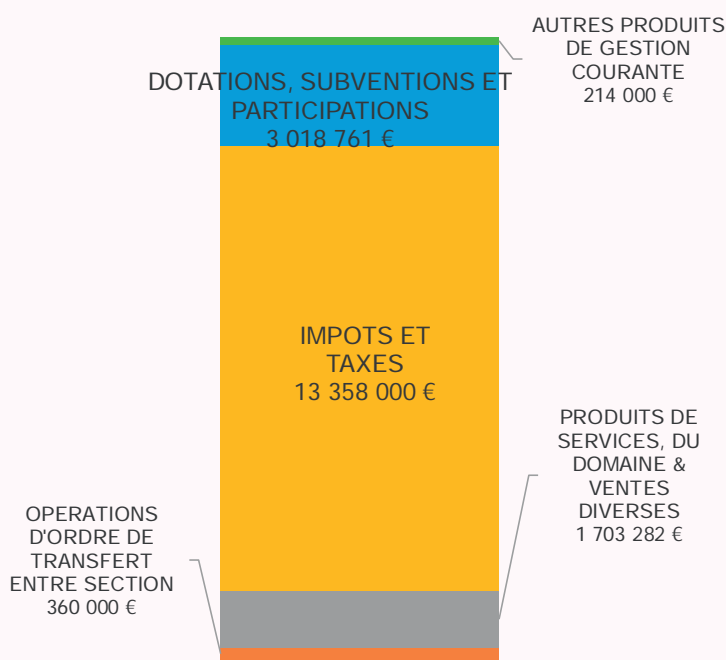
Le budget principal représente à lui seul environ 92,6% des crédits.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement



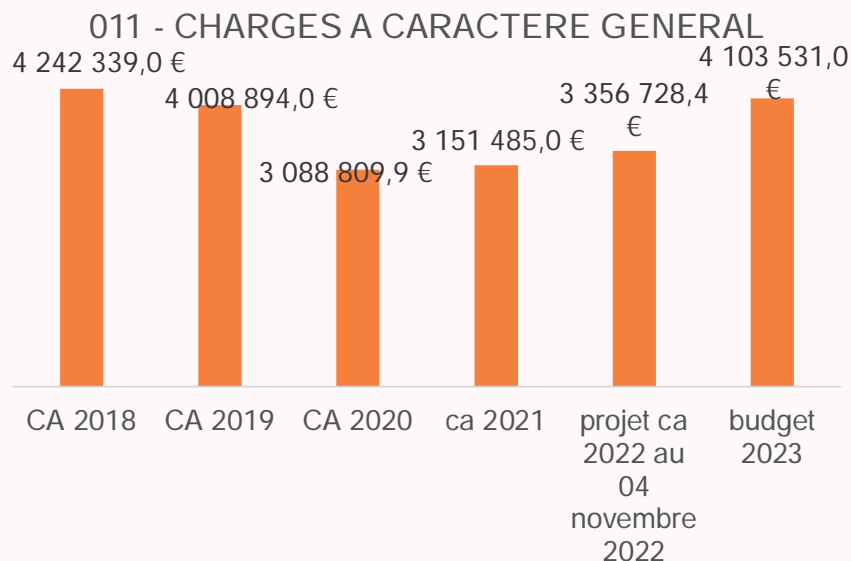
Recettes de Fonctionnement



Une section équilibrée à 18 767 843€

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général : 24,7 % des dépenses réelles de fonctionnement (23,5% au Budget 2022)



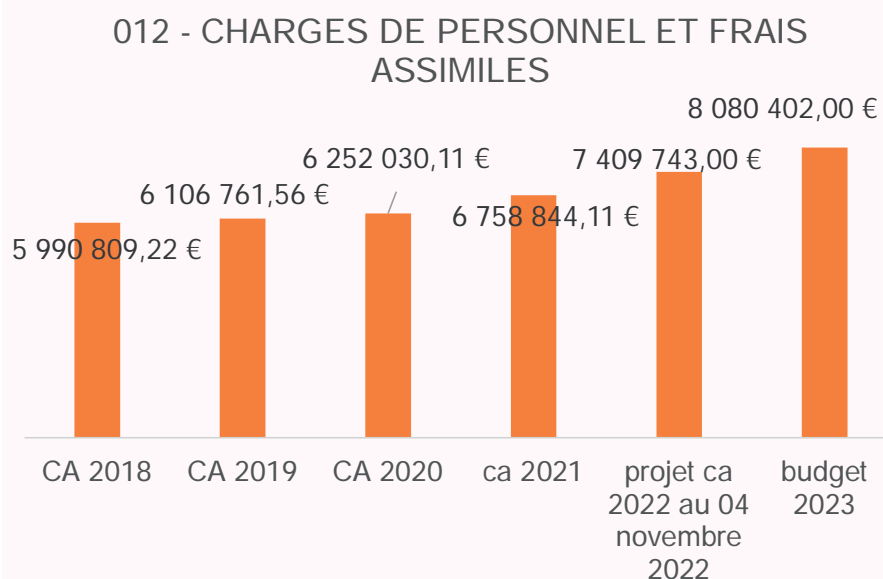
Depuis 2018, maîtrise des dépenses à caractère générale.

En 2023, Augmentation des Crédits inscrits au budget Primitif : 4,1 M €
Effet de l'augmentation des fluides (+366 K€), et de l'inflation sur l'alimentation (+32,9 K €), contrats de maintenance, communication, nettoyage...

Le budget fluides est de 1,091 M € contre 725 K € en 2022.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel : 48,6 % des dépenses réelles de fonctionnement



Ce Chapitre est en constante augmentation pour tenir compte :

- Des différentes municipalisation depuis 2019
- Ouverture Centre de santé en octobre 2020 et des recrutements correspondants
- Mise en œuvre au 01/07/2022 du protocole d'augmentation du régime indemnitaire

Pour 2023 : 1 Création de poste en Environnement

1 Création de poste pour le centre de santé et augmentation du temps de travail du médecin à temps non complet

Augmentation du temps de travail de la chargée d'ODP/Urba
Phase 2 du protocole du RI

- En recettes : 113 800 € de crédits prévus pour les remboursements divers

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de produits : 7,7 % des dépenses réelles de fonctionnement

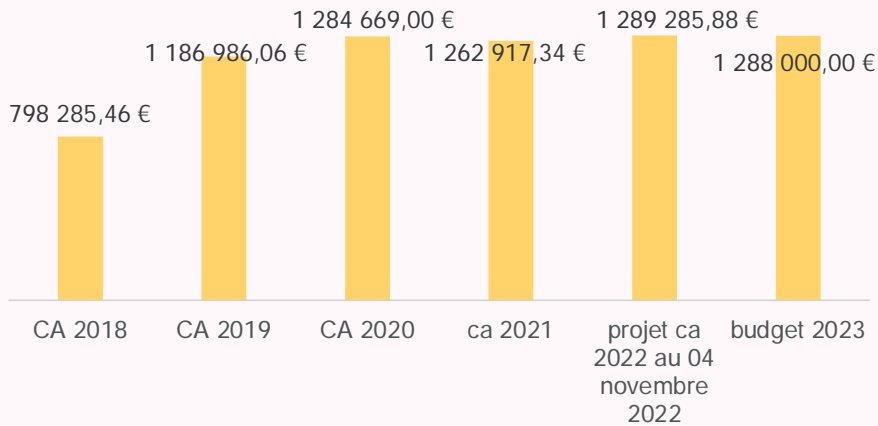
Baisse 2018 : nouveau mode de calcul pour le service commun finances.

Augmentation 2019 : service commun Informatique (MS: 268 263 €, incluant fonctionnement et investissement) et service commun RH (144 024 €).

Augmentation 2020 : Augmentation des effectifs du service commun SI : 329 258 €, et service commun RH : 159 079 €

Depuis 2021 : stabilité de ce chapitre.

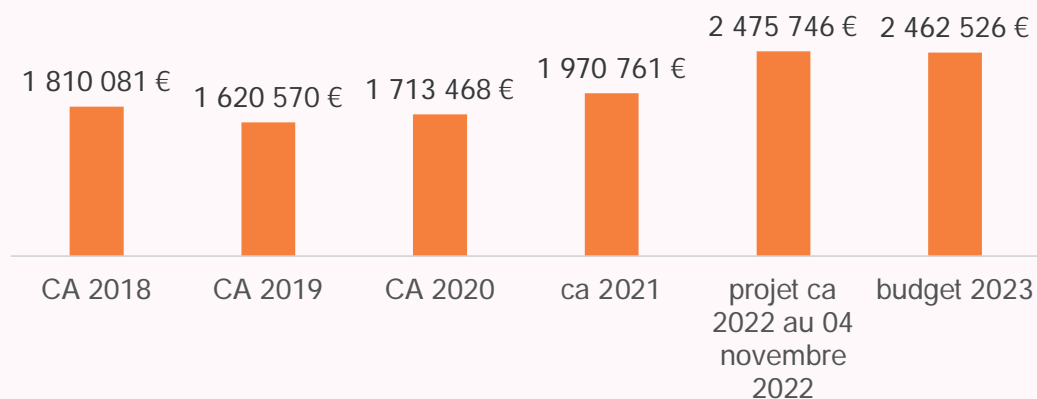
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS



BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges de gestion : 13,5 % des dépenses réelles de fonctionnement

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Au sein de ce chapitre, l'évolution la plus significative est liée aux déficits des budgets annexes :

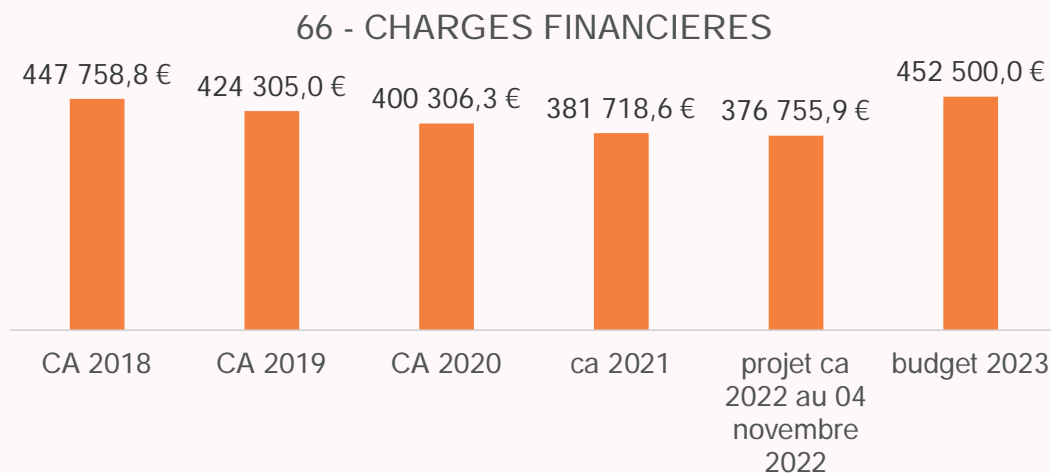
- Budget 2021 : 1 300 440 €
- Budget 2022 : 1 540 475 €
- Budget 2023 : 1 415 946 €

Cette ligne représente 58 % du chapitre.

Sur ce chapitre, sont aussi prévues les subventions aux associations.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les intérêts : 2,7 % des dépenses réelles de fonctionnement



Jusqu'en 2022, diminution de ce chapitre.

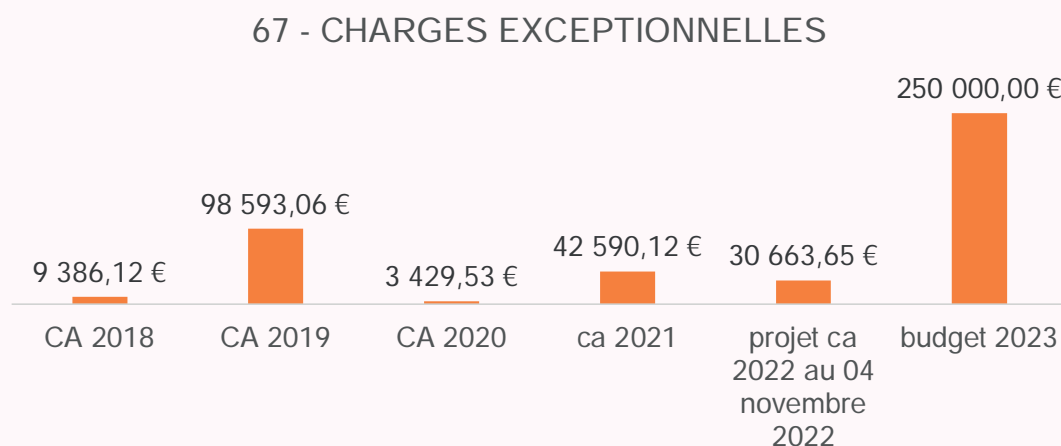
En 2023, ce chapitre est repris à la hausse, en raison de l'augmentation des taux variables.

Un nouvel emprunt de 4 M€ a été conclu auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux Padioleau et Pointeau.

Il sera débloqué au cours du 1^{er} trimestre 2023.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges exceptionnelles : 1,5 % des dépenses réelles de fonctionnement



En 2019, une régularisation sur la TVA de la DSP campings et marchés alimentaires a été comptabilisée pour un montant total de 91 088 €.

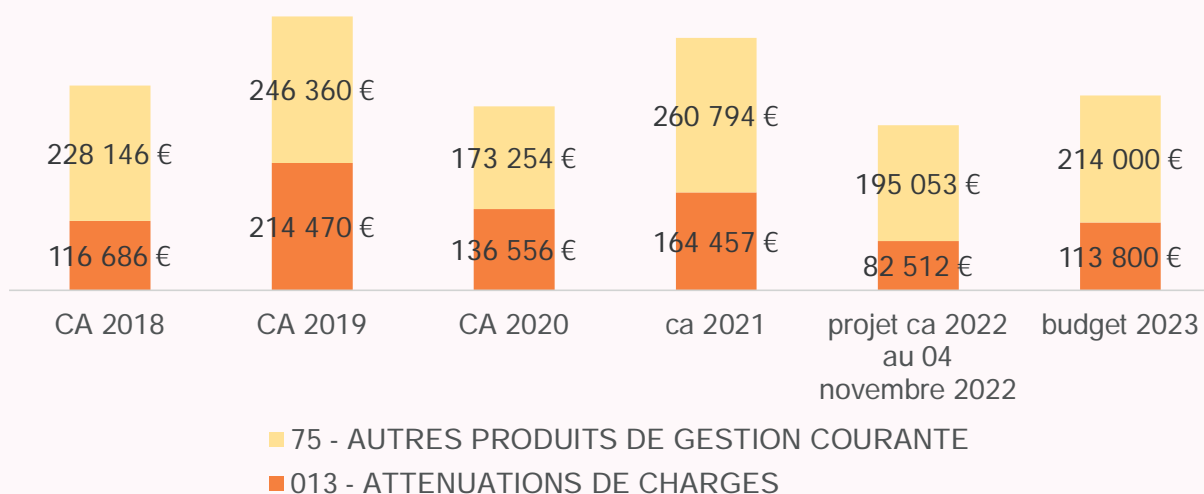
En 2021 : Une régularisation sur recette rattachée à tort pour 35 432 € (dotation pour perte de fiscalité)

Au budget 2023 : 250 000 € de crédits prévus dans le cadre du contentieux taxe de séjour, toujours en cours.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de charges : 0,6% des recettes réelles de fonctionnement

Les autres produits de gestion : 1,2 % des recettes réelles de fonctionnement



75: Redevances et loyers :

Redevances DSP: 110 000€ (marchés alimentaires, campings et concessions plages)

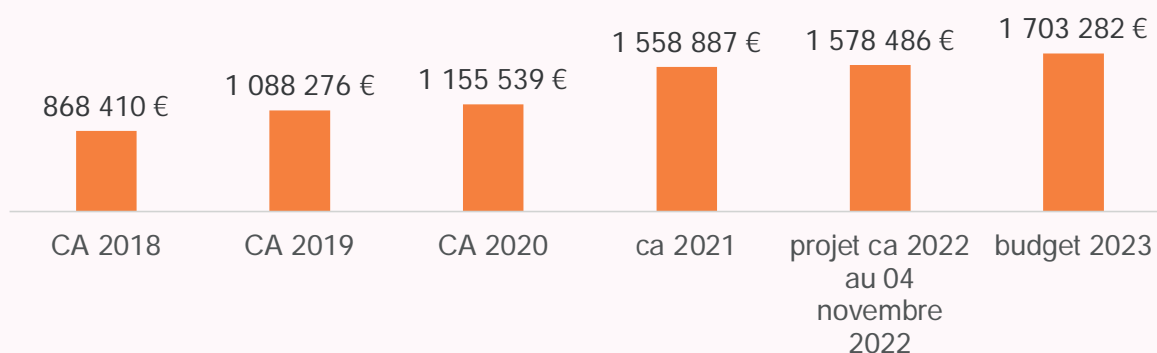
Loyers divers : 96 000 € (dont 60 000 € Centre d'Hébergement)

013: Remboursements CPAM, Assurances (indemnités journalières) pour 113 800 €

BUDGET PRINCIPAL 2023– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les redevances : 9,3% des recettes réelles de fonctionnement .

70 - PRODUITS SERVICES, DOMAINE & VENTES DIVERSES



Principaux postes :

Remboursement de salaires des budgets annexes : 1,084 M€

- 2019 : Centre Nautique.

- 2020 : Culture et Centre municipal de santé pour 3/12ème

- Depuis 2021 : Centre municipal de santé avec augmentation des effectifs.

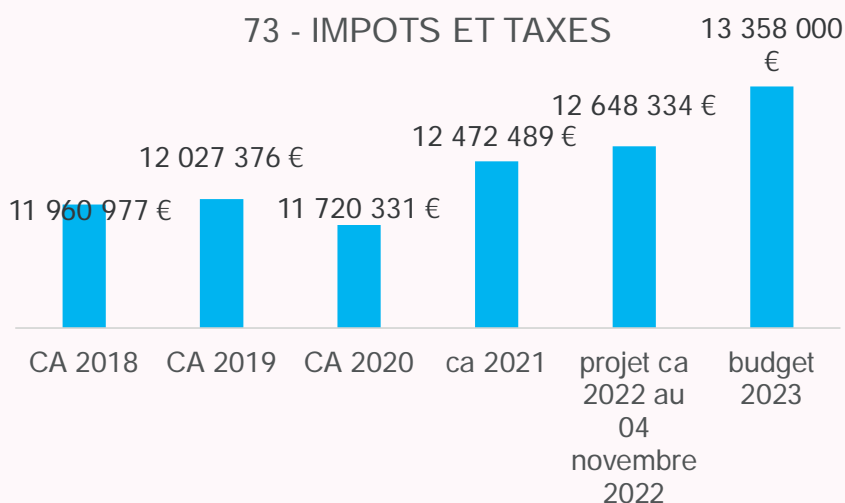
Sur ce chapitre, sont aussi prévues les facturations de repas cantines scolaires et autres établissements.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les impôts et taxes : 72,6 % du budget (70% au BP 2022)

La Fiscalité ménages : (82% du chapitre)

- Suppression progressive de la Taxe Habitation en 2021 sur les résidences principales
- Compensation par l'Etat de la suppression de cette recette
- Fiscalité ménages au niveau de la recette 2021 : 9,2 M€
- Augmentation du Taux de Foncier Bâti en 2023. (Délibération Décembre 2022)



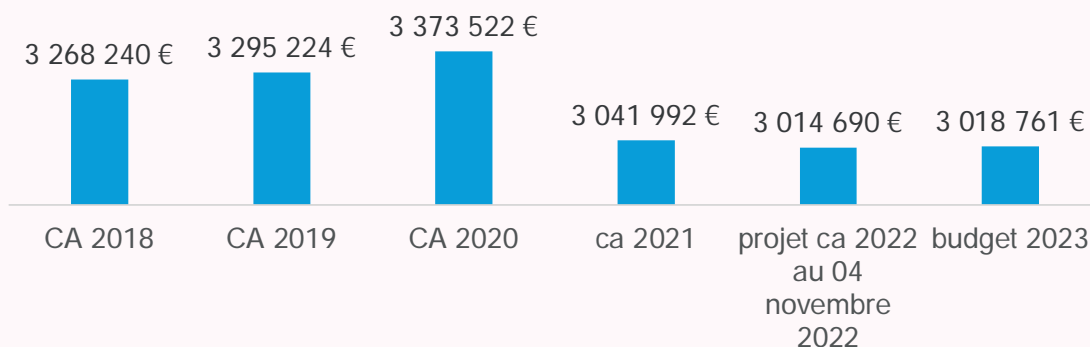
Les autres recettes :

- Produit brut des jeux (820 000€)
- Taxe de séjour (230 000€)
- Droits de mutation (1 M €)
-

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations et subventions : 16,4 % du budget (contre 18,2% au BP 2022)

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS



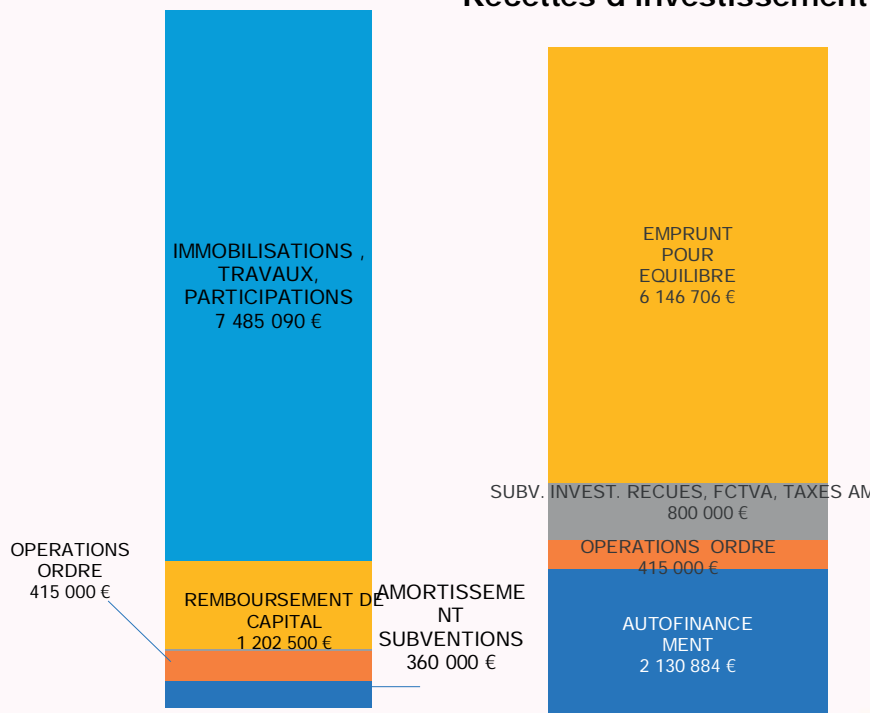
Les produits les plus importants:

- Dotation forfaitaire : 2 423 000€
- Dotation de péréquation : 422 000€
- Compensation suite suppression TH : 86 000€

Le prévisionnel 2023 s'appuie sur des hypothèses prudentes.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement



Section équilibrée à 9 492 590€.

Un emprunt inscrit pour équilibre à 6 144 206 €, qui sera revu au budget supplémentaire avec la reprise des résultats.

Emprunt qui sera débloqué 1^{er} trimestre 2023 : 4 M€.

Détails des recettes prévisionnelles :

- FCTVA : 300 000 €
- Taxe d'aménagement : 280 000 €
- Aucune vente budgétée à ce jour

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement (Chapitre 20,21,204,23)



Les projets de reports de crédits de 2022 des dépenses concernent principalement :

Détail	Montant
Accessibilité (tennis)	123 K €
Concessions de plages (passerelle océan)	278 K €
Local technique du Pointeau	350 K €
Effacement des réseaux pour Padioleau	86 K €
Défenses de côte (épi)	66 K €
Eclairage public	66 K €
Ateliers municipaux (études)	58 K €
Voirie	121 K €
Boulodrome	490 K €

Les travaux de Padioleau, du Pointeau et de la maison de santé pluriprofessionnelle sont gérés AP/CP et ne font pas l'objet de Reports de Crédits.

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES MODIFICATIONS APPORTEES SUR LE BUDGET DEPUIS LE VOTE DU R.O.B :

- Le traitement des avances sur les marchés de la maison de santé (Opérations d'ordre en dépenses et recettes chapitre 041) .
- Modifications sur le projet de CA 2022 en investissement, pour tenir compte des projets engagées.

LE PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 REVU :

Les résultats constatés au 12 janvier 2022 (clôture budgétaire non effectuée) permettront de réduire au B.S. le montant de l'emprunt inscrit au BP 2023 pour équilibre.

	Résultat cumulé repris au B.S.	Résultat prévisionnel de 2022	Solde des Reports de Crédits	Total
Fonctionnement	-	3 289 192,62		3 289 192,62
Investissement	1 298 232,31	- 13 060,77	- 1 434 247,00	- 149 075,46
Total	1 298 232,31	3 276 131,85	- 1 434 247,00	3 140 117,16

BUDGET PRINCIPAL 2023 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Aménagement du site du Pointeau : 1 270 000 €
- Requalification Bd Padioleau : 2 586 000 €
- Programme Voirie 2023 : 430 000 €
- Lazaret : 40 000 €
- Réserve foncière : 800 000€

Aménagement du territoire



- Postes de secours : 41 000 €

Littoral



- Maison de santé pluriprofessionnelle : 800 000 €
- Médiathèque : 30 000 €

Accès aux services



- Accessibilité : 49 000 €
- Travaux dans les écoles : 109 000 € (récurrent) + 79 000 € (sécurité Dallet)

Bâtiments



- Menuiseries Hôtel de ville : 10 000 €
- Eclairage public : 100 000 €
- Mise à jour de la gestion Technique des bâtiments : 95 000

Transition énergétique



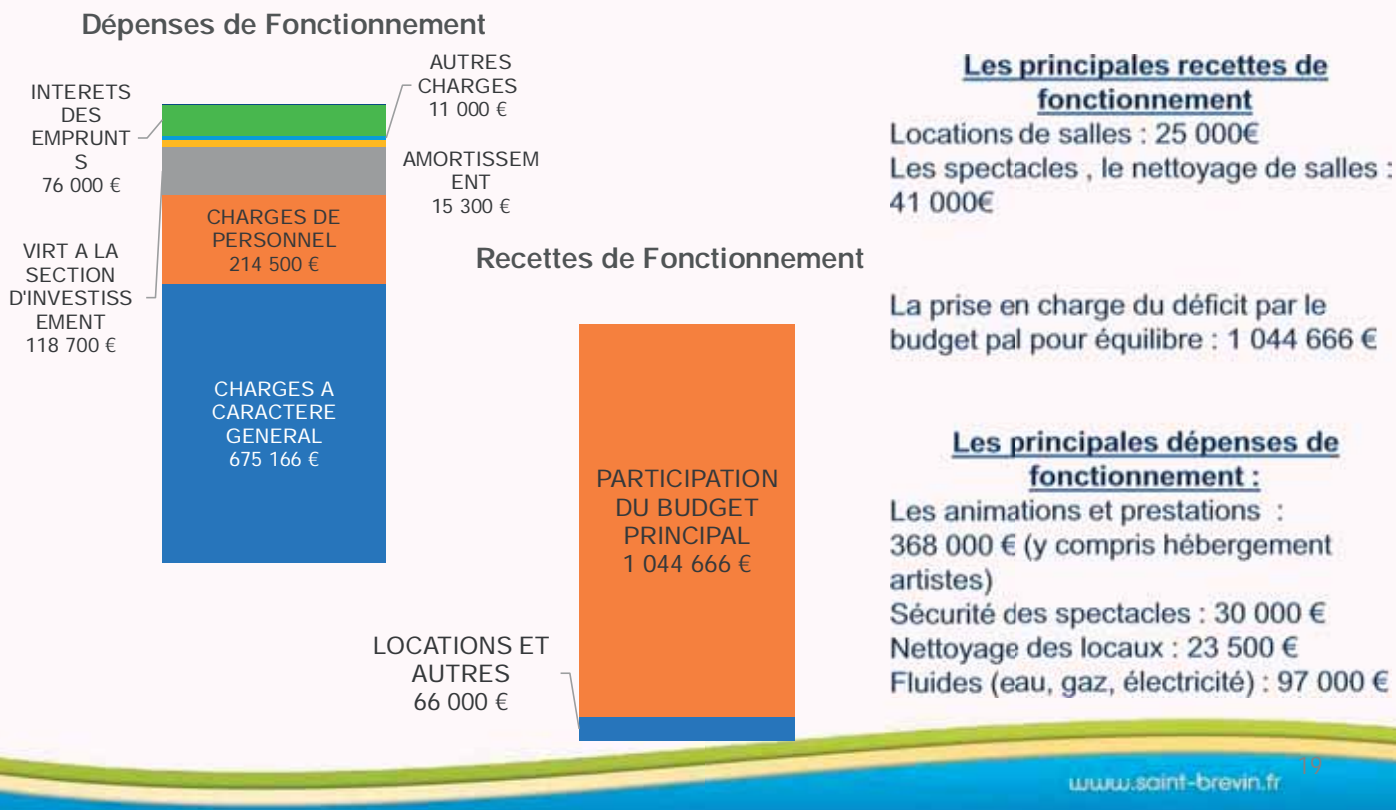
- Boulodrome : 305 000 €
- Tennis : 30 000 €

Sport



BUDGET ANNEXE CULTUREL 2023

Section de fonctionnement équilibrée à 1 110 666€ (contre 1 366 171 € en 2022)
Service repris en gestion directe par la commune au 1^{er} octobre 2019



BUDGET ANNEXE CULTUREL 2023

- **Les Dépenses d'investissement (HT) :**
- La poursuite du développement GTC : 35 000 €
- Les oriflammes : 3 000 €
- Remboursement de capital : 96 000 € (cinéjade)

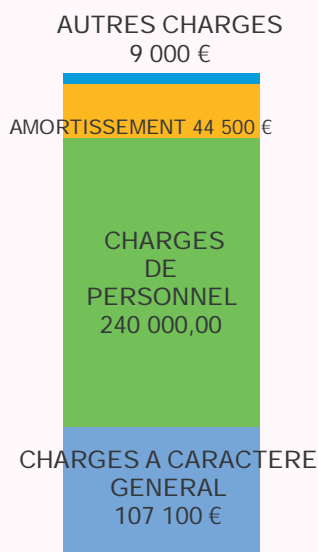
Les Recettes d'investissement :

- Le virement de la section de fonctionnement pour 118 700€
- Des amortissements pour 15 300€

BUDGET ANNEXE « CENTRE NAUTIQUE » 2023

Section de fonctionnement équilibrée à 400 600 € (2022 : 460 210 €)

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Dépenses :

Les charges de personnel : 240 000€
Les charges à caractère général (107 100 €) dont 22 600 € (petits équipements), 9 500 € (entretien/réparations), 12 500 € (nettoyage des locaux), fluides (13 200 €)....

Recettes (prudentes):

Les activités pédagogiques à destination des écoles : 33 300 €
Les activités de loisirs au public : 130 000 €

La prise en charge du déficit par le budget principal : 237 100 € pour équilibre du budget

BUDGET ANNEXE « CENTRE NAUTIQUE » 2023

Section d'investissement équilibrée à 44 500€

Les dépenses:

- Achat pour poursuivre le renouvellement des matériels pour 36 500 €
- Mise à jour éditoriale site : 1 500 €

- Projets de reports de crédits 2022 sur 2023 :

Clôture : 16 295,40 €

Voirie : 15 326,09 €

Menuiserie : 3 713 €

Les recettes :

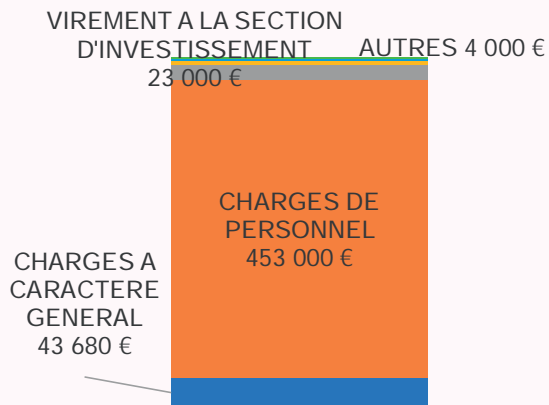
- les amortissements et provisions pour 44 500 €

BUDGET ANNEXE « CENTRE MUNICIPAL DE SANTE » 2023

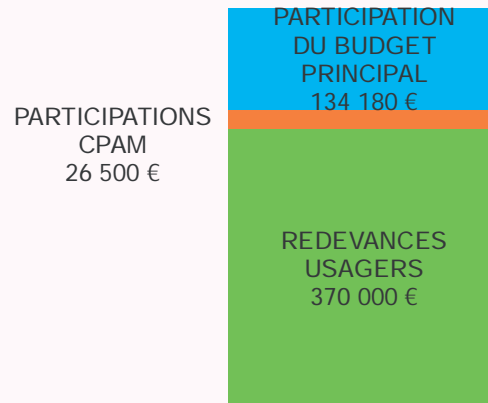
Section d'investissement équilibrée à 30 000€ (qui intègre l'achat d'équipements pour la nouvelle maison de santé)

Section de fonctionnement équilibrée à 530 000 €

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



BUDGET CULTUREL COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS / BUDGET PRIMITIF 2023

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2023 du budget culturel :

Section de fonctionnement

Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Décision modificative 2022	Total budgété 2022	Projet Compte administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses						
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 671,00	0,00	0,00	627 671,00	545 860,11	675 166,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	215 500,00	0,00	0,00	215 500,00	196 877,74	214 500,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	420 204,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	118 700,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 796,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75	15 300,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00	0,00	3 000,00	11 000,00	9 437,43	9 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	78 020,03	76 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	265,73	2 000,00
Total : Dépenses	1 363 171,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00	836 256,79	1 110 666,00
Recettes						
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	50 000,00	0,00	-4 000,00	46 000,00	13 156,31	41 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	47 349,00	47 349,00	50 349,00	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 313 171,00	0,00	-40 349,00	1 272 822,00	1 189 722,42	1 069 666,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,32	
Total : Recettes	1 363 171,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00	1 254 647,05	1 110 666,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	418 390,26	0,00

Section d'investissement

Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Report de crédits 2022	Décision modificative 2022	Total budgété 2022	Projet Compte administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses							
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	126 590,13	0,00	0,00	126 590,13	126 590,13	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	92 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	91 976,74	96 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336 000,00	0,00	16 444,62	0,00	352 444,62	348 653,17	38 000,00
Total : Dépenses	428 000,00	126 590,13	16 444,62	0,00	571 034,75	567 220,04	134 000,00
Recettes							
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	118 700,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 796,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75	15 300,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	143 034,75	0,00	0,00	143 034,75	143 034,75	
Total : Recettes	428 000,00	143 034,75	0,00	0,00	571 034,75	148 830,50	134 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00	16 444,62	-16 444,62	0,00	0,00	-418 389,54	0,00

Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal base.

Section d'investissement

Nature		Budget primitif	Report de crédits	Virement de crédits	Budget supplémentaire	Décision modificatives	Total budget	Projet de Compte Administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses									
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT									
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	126 590,13	0,00	126 590,13	126 590,13	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R						0,00	0,00	0,00
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	126 590,13	0,00	126 590,13	126 590,13	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES									
1641	EMPRUNTS EN EUROS	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	91 976,74	96 000,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	91 976,74	96 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS						0,00	0,00	0,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	70 000,00	0,00	-25 745,00	0,00	0,00	44 255,00	0,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	7 654,62	0,00	0,00	0,00	7 654,62	13 822,73	35 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 574,17	
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT						0,00	0,00	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	8 790,00	86 000,00	0,00	0,00	94 790,00	8 790,00	
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE						0,00	0,00	0,00
2188	AUTRES						0,00	0,00	3 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	266 000,00	0,00	-60 255,00	0,00	0,00	205 745,00	321 466,27	
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		336 000,00	16 444,62	0,00	0,00	0,00	352 444,62	348 653,17	38 000,00
Total : Dépenses		428 000,00	16 444,62	0,00	126 590,13	0,00	571 034,75	567 220,04	134 000,00
Recettes									
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT						0,00	0,00	118 700,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	
Total : 021 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		420 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	118 700,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION									
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659,00	658,75	
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE						0,00	0,00	0,00
28188	AUTRES						0,00	0,00	15 300,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 137,00	5 137,00	
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		7 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75	15 300,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERSES ET RESERVES									
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00	0,00	143 034,75	0,00	143 034,75	143 034,75	0,00
Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERSES ET RESERVES		0,00	0,00	0,00	143 034,75	0,00	143 034,75	143 034,75	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE						0,00	0,00	0,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes		428 000,00	0,00	0,00	143 034,75	0,00	571 034,75	148 830,50	134 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT		0,00	-16 444,62	0,00	16 444,62	0,00	0,00	-418 389,54	0,00

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



BUDGET CENTRE NAUTIQUE COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS / BUDGET PRIMITIF 2023

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2023 du budget centre nautique :

Section de fonctionnement

Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Décisions modificative 2022	Total budgété 2022	Projet de Compte administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses						
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 710,00	0,00	23 000,00	122 710,00	112 727,11	107 100,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	212 000,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00	240 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 529,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	200,00	33 171,00	31 634,69	44 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	0,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00	3 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	156,38	6 000,00
Total : Dépenses	434 210,00	0,00	26 000,00	460 210,00	362 518,18	400 600,00
Recettes						
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	143 000,00	0,00	26 000,00	169 000,00	180 000,00	163 300,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	291 210,00	0,00	0,00	291 210,00	264 654,99	237 100,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	139,33	0,00
Total : Recettes	434 210,00	0,00	26 000,00	460 210,00	444 794,32	400 600,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	82 276,14	0,00

Section d'investissement

Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Report de crédits 2022	Décisions modificative 2022	Total budgété 2022	Projet de Compte administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses							
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 925,57	0,00	0,00	1 925,57	1 925,57	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 500,00	0,00	16 403,73	0,00	132 903,73	130 314,56	44 300,00
Total : Dépenses	116 500,00	1 925,57	16 403,73	0,00	134 829,30	132 240,13	44 500,00
Recettes							
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00	31 634,69	44 500,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	18 329,30	0,00	0,00	18 329,30	18 329,30	0,00
Total : Recettes	116 500,00	18 329,30	0,00	0,00	134 829,30	49 963,99	44 500,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00	16 403,73	-16 403,73	0,00	0,00	-82 276,14	0,00

Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



Annexe

Présentation chapitre / article

Section de fonctionnement

Nature		Budget primitif 2022	Virement de crédits 2022	Budget supplémentaire 2022	Décisions modificatives 2022	Total budgété 2022	Projet de Compte administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses								
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL								
6042	ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME					0,00	0,00	11 000,00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	11 853,20	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	-9,88	1 000,00
606121	ELECTRICITE	4 500,00	0,00	0,00	18 000,00	22 500,00	21 595,00	11 000,00
606122	GAZ	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00	192,05	1 200,00
60622	CARBURANTS	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	4 000,00	3 700,00	4 000,00
60623	ALIMENTATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,05	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	25 600,00	-2 750,00	0,00	0,00	22 850,00	22 849,75	22 600,00
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL					0,00	0,00	1 500,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00	-1 000,00	0,00	0,00	500,00	0,00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	89,01	300,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	0,00
60683	AUTRES FOURNITURES JETABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61119	COLLECTE DECHETS	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	527,49	600,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	3 937,54	
615221	BÂTIMENTS PUBLICS					0,00	0,00	8 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	4 000,00	3 470,95	1 000,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	15 500,00	-1 070,00	0,00	0,00	14 430,00	14 422,97	9 500,00
61562	CONTRATS DE MAINTENANCE	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	2 133,89	4 400,00
61611	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	339,91	
61612	ASSURANCES VEHICULES	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 118,77	
6168	AUTRES					0,00	0,00	8 600,00
6238	DIVERS	3 150,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00	3 443,35	3 050,00
6261	FRAS D'AFFRANCHISSEMENT	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00
62621	FRAS INTERNET	175,00	1 050,00	0,00	0,00	1 225,00	652,32	615,00
62622	TELEPHONES PORTABLES	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	-0,48	25,00
62623	TELEPHONES FIXES	250,00	770,00	0,00	0,00	1 020,00	892,38	510,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	366,93	700,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 417,00	2 000,00
6283	FRAS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 535,00	0,00	0,00	0,00	9 535,00	8 974,82	12 500,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	604,50	2 100,00
62876	AJ GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,59	0,00
6288	AUTRES					0,00	0,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		99 710,00	0,00	0,00	23 000,00	122 710,00	112 727,11	107 100,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	212 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00	240 000,00
6488	AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6488	Autres charges					0,00	0,00	0,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		212 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00	240 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	0,00
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	32 971,00	0,00	0,00	0,00	32 971,00	31 434,69	
6811	DOT.AUX AMTS DES IMMS INCORP. ET CORP.					0,00	0,00	44 000,00
6817	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS				200,00	200,00	200,00	500,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		32 971,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00	31 634,69	44 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
65888	AUTRES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00	3 000,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00	3 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	6 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,38	
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	158,38	6 000,00
Total : Dépenses		434 210,00	0,00	0,00	26 000,00	460 210,00	362 518,18	400 600,00
Recettes								
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
7815	REP. SUR PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION					0,00	0,00	200,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES								
70631	A CARACTERE SPORTIF	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	23 049,00	33 300,00
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	110 000,00	0,00	0,00	26 000,00	136 000,00	156 951,00	130 000,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		143 000,00	0,00	0,00	26 000,00	169 000,00	180 000,00	163 300,00
75 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	291 210,00	0,00	0,00	0,00	291 210,00	264 654,99	
75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARA					0,00	0,00	237 100,00
75888	AUTRES					0,00	0,00	0,00
Total : 75 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		291 210,00	0,00	0,00	0,00	291 210,00	264 654,99	237 100,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS								
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,33	
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,33	0,00
Total : Recettes		434 210,00	0,00	0,00	26 000,00	460 210,00	444 794,32	400 600,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 276,14	0,00

Section d'investissement

Nature		Budget primitif 2022	Report de crédits 2022	Virement de crédits 2022	Budget supplémentaire 2022	Déclassements modificatifs 2022	Total budgété 2022	Projet de Compte administratif 2022	Projet Budget primitif 2023
Dépenses									
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT									
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	1 925,57	0,00	1 925,57	1 925,57	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						0,00	0,00	0,00
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	1 925,57	0,00	1 925,57	1 925,57	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION									
15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX						0,00	0,00	200,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION							0,00	0,00	200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS						0,00	0,00	0,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	64 394,27	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	844,17	0,00	0,00	0,00	844,17	1 264,70	1 500,00
2184	MOBILIER	0,00	5 817,49	0,00	0,00	0,00	5 817,49	5 869,82	
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS						0,00	0,00	6 300,00
2188	AUTRES						0,00	0,00	36 500,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 500,00	8 742,07	0,00	0,00	0,00	61 242,07	58 785,77	
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		116 500,00	16 403,73	0,00	0,00	0,00	132 903,73	130 314,56	44 300,00
Total : Dépenses		116 500,00	16 403,73	0,00	1 925,57	0,00	134 829,30	132 240,13	44 500,00
Recettes									
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT						0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 529,00	0,00	0,00
Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		83 529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 529,00	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION									
15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX						0,00	200,00	500,00
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS						0,00	0,00	0,00
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	4 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00	4 460,00	
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	517,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517,00	516,03	0,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 543,00	1 543,00	
281828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT						0,00	0,00	44 000,00
28184	MOBILIER	1 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,00	1 162,80	
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS						0,00	0,00	0,00
28188	AUTRES						0,00	0,00	0,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 288,00	23 752,86	
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		32 971,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 971,00	31 634,69	44 500,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00	0,00	18 329,30	0,00	18 329,30	18 329,30	0,00
Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	0,00	0,00	18 329,30	0,00	18 329,30	18 329,30	0,00
Total : Recettes		116 500,00	0,00	0,00	18 329,30	0,00	134 829,30	49 963,99	44 500,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT		0,00	-16 403,73	0,00	16 403,73	0,00	0,00	-82 276,14	0,00

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAULT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS / BUDGET PRIMITIF 2023

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe centre municipal de santé :

Section de fonctionnement

Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Décision modificative 2022	Total budgété 2022	Projet Compte Administratif 2022	Projet budget primitif 2023
Dépenses						
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 738,00	1 413,07	0,00	30 151,07	23 135,19	43 680,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	415 000,00	0,00	0,00	415 000,00	405 000,00	453 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00	0,00	23 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 804,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,31	7 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	26,50	2 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	2 000,00	3 000,00	908,42	2 000,00
Total : Dépenses	449 542,00	2 213,07	2 000,00	453 755,07	433 615,42	530 680,00
Recettes						
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 213,07	0,00	2 213,07	2 213,07	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00	240 183,24	370 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	26 500,00	0,00	2 000,00	28 500,00	215 330,44	26 500,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	103 042,00	0,00	0,00	103 042,00	650,00	134 180,00
Total : Recettes	449 542,00	2 213,07	2 000,00	453 755,07	458 376,75	530 680,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	24 761,33	0,00

Section d'investissement

Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Report de crédits 2022	Décision modificative 2022	Total budgété 2022	Projet Compte Administratif 2022	Projet budget primitif 2023
Dépenses							
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 804,00	1 762,26	0,00	0,00	5 566,26	1 272,01	30 000,00
Total : Dépenses	3 804,00	1 762,26	0,00	0,00	5 566,26	1 272,01	30 000,00
Recettes							
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	962,26	0,00	0,00	962,26	962,26	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						0,00	23 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 804,00	800,00	0,00	0,00	4 604,00	4 545,31	7 000,00
Total : Recettes	3 804,00	1 762,26	0,00	0,00	5 566,26	5 507,57	30 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 235,56	0,00

Adoption par 22 voix pour et 11 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Annexe

Présentation chapitre / article

Section de fonctionnement

Nature		Budget primitif 2022	Virement de crédits 2022	Budget supplémentaire 2022	Décision modificative 2022	Total budgété 2022	Projet Compte Administratif 2022	Projet budget primitif 2023
Dépenses								
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL								
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	250,00	0,00	0,00	150,00	400,00	462,48	1 250,00
606121	ELECTRICITE	3 000,00	-907,60	0,00	-150,00	1 942,40	2 500,00	4 500,00
606122	GAZ	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	5 000,00	2 042,95	4 550,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500,00	2 100,00	0,00	0,00	2 600,00	2 399,44	8 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 500,00	-2 600,00	0,00	0,00	1 900,00	1 334,87	1 500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	250,06	700,00
60683	AUTRES FOURNITURES JETABLES	2 000,00	1 200,00	1 413,07	0,00	4 613,07	6 177,38	4 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
61119	COLLECTE DECHETS	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 455,74	3 000,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	3 000,00	-2 200,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS					0,00	0,00	4 500,00
61562	CONTRATS DE MAINTENANCE	3 600,00	-1 000,00	0,00	0,00	2 600,00	1 682,11	3 725,00
61611	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	140,80	0,00
61681	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS					0,00	0,00	300,00
61841	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
62282	NETTOYAGE DU LINGE	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	96,58	200,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	748,19	0,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS					0,00	0,00	1 200,00
6238	DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS					0,00	0,00	400,00
6261	FRAS D'AFFRANCHISSEMENT	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	500,00
62621	FRAS INTERNET	550,00	0,00	0,00	2 000,00	2 550,00	2 188,80	620,00
62622	TELEPHONES PORTABLES	36,00	0,00	0,00	0,00	36,00	8,00	25,00
62623	TELEPHONES FIXES	302,00	907,60	0,00	0,00	1 209,60	1 209,60	510,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	108,62	300,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00	305,20	600,00
62871	ALA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,30	0,00
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-112,93	0,00
6288	AUTRES					0,00	0,00	1 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		28 738,00	0,00	1 413,07	0,00	30 151,07	23 135,19	43 680,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAS ASSIMILES								
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	415 000,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00	405 000,00	453 000,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAS ASSIMILES		415 000,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00	405 000,00	453 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 804,00	0,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,31	0,00
6811	DOT. AUX AMIS DES IMMO INCORP. ET CORP.					0,00	0,00	7 000,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		3 804,00	0,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,31	7 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
65888	AUTRES	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	26,50	2 000,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	26,50	2 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES								
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	908,42	0,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	2 000,00
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	908,42	2 000,00
Total : Dépenses		449 542,00	0,00	2 213,07	0,00	451 755,07	433 615,42	530 680,00
Recettes								
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	2 213,07	0,00	2 213,07	2 213,07	0,00
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	2 213,07	0,00	2 213,07	2 213,07	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES								
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	240 183,24	370 000,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	240 183,24	370 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
74782211	FORFAT PATIENTEL					0,00	0,00	3 000,00
74782212	PARTICIPATION CPAM LOI TEULADE					0,00	0,00	15 000,00
74782213	AUTRES					0,00	0,00	8 500,00
74782214	PARTICIPATION CPAM ROSP					0,00	0,00	0,00
74786	PARTICIPATION PATIENTELE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 681,00	0,00
74787	PARTICIPATION CPAM LOI TEULADE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	85 000,00	0,00
74788	REMUNERATION FORFAIRE CPAM	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	45 810,00	0,00
74789	PARTICIPATION CPAM ROSP	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	11 839,44	0,00
Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		26 500,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	215 330,44	26 500,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	103 042,00	0,00	0,00	0,00	103 042,00	0,00	0,00
75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARA					0,00	0,00	134 180,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		103 042,00	0,00	0,00	0,00	103 042,00	650,00	134 180,00
Total : Recettes		449 542,00	0,00	2 213,07	0,00	451 755,07	458 376,75	530 680,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 761,33	0,00

Section d'investissement

Nature		Budget primitif 2022	Report de crédits	Virement de crédits 2022	Budget supplémentaire 2022	Décision modificative 2022	Total budgétaire 2022	Projet Compte Administratif 2022	Projet budget primitif 2023
Dépenses									
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE							0,00	0,00
2184	MOBILIER	3 604,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	974,86	
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS							0,00	30 000,00
2188	AUTRES							0,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,15	
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 604,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	1 272,01	30 000,00
Total : Dépenses		3 604,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	1 272,01	30 000,00
Recettes									
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT									
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	962,26	0,00	962,26	962,26	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							0,00	0,00
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	962,26	0,00	962,26	962,26	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT							0,00	23 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION									
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819,00	1 575,24	
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE							0,00	0,00
28184	MOBILIER	734,00	0,00	0,00	800,00	0,00	1 534,00	1 095,87	
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS							0,00	0,00
28188	AUTRES							0,00	7 000,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 251,00	1 874,40	
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		3 804,00	0,00	0,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,31	7 000,00
Total : Recettes		3 804,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	5 507,57	30 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 235,56	0,00

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les collectivités locales peuvent attribuer des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du Budget Primitif 2023,

Considérant que chaque subvention aux associations doit, pour être versée, être autorisée nominativement par le Conseil Municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget,

Considérant que les demandes des associations au titre de l'année 2023 ont été examinées en Commission Finances élargie le 19 janvier 2023,

Je vous propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, les subventions aux associations listées ci-après.

	Nom de l'association	Catégorie	Décision du Conseil Municipal
Culture	Association brévinoise de généalogie	ordinaire	1 100 €
	Club dynamo	ordinaire	150 €
	Club philatélique brévinois	ordinaire	200 €
	Gwennili mor	ordinaire	300 €
	Brevi'art	ordinaire	200 €
	Langues vivantes	ordinaire	2 000 €
	Les Peinturies de Jade	ordinaire	300 €
	ABC ass. brévinoise. développement. Cinéma	ordinaire	300 €
	Musée de la marine	ordinaire	16 000 €
	Révélation Salsa	ordinaire	800 €
	Libre expression	ordinaire	3 000 €
	Comité de Jumelage	ordinaire	9 000 € maximum et sur factures
	Les Magiciens de l'Estuaire	ordinaire	500 €
			33 850 €

Environnement	Société communale chasseurs brévinois	ordinaire	550 €
	Repair Café St-Brevin	ordinaire	300 €
			850 €
Patrio.sécurité salubrité	Comité entente anciens combattants	ordinaire	350 €
	Le souvenir français	ordinaire	200 €
	Médailles militaires 338ème section	ordinaire	850 €
	Union nationale des combattants	ordinaire	150 €
	AMMAC section St-Brevin	ordinaire	150 €
	Union nationale des Sous-Officiers en Retraite	ordinaire	150 €
			1 850 €
RH et formations	Amicale du personnel communal	ordinaire	9 000 €
			9 000 €
Scolaire et périscolaire	Ass sportive collège R-G Cadou	ordinaire	2 000 €
	Ass sportive collège R-G Cadou	exceptionnelle	1 000 €
			3 000 €
Sport	ACB Athlétisme - foulée des dunes	ordinaire	2 000 €
	ACB Cyclisme	ordinaire	5 500 €
	Avéol	ordinaire	150 €
	ACB Football	ordinaire	16 000 €
	Saint-brevin basket club	ordinaire	8 500 €
	Boxing club brévinois	ordinaire	4 000 €
	Cirqu'en Retz	exceptionnelle	4 800 €
	Judo club brévinois	ordinaire	5 000 €
	ASBLa (badminton)	ordinaire	3 000 €
	Les marcheurs du jeudi	ordinaire	150 €
	Patinage artistique brévinois	ordinaire	400 €
	St-Brevin tennis de table	ordinaire	5 000 €
	Saint brevin Windsurf Association (SBWA)	ordinaire	300 €
	Saint-Brevin les Vents (SBLV)	ordinaire	300 €
	Saint Brevin les Pins Haltérophilie (SBPH)	ordinaire	900 €
	Club brévinois de char à voile (CBCV)	ordinaire	300 €
	Loire Océan Beach Volley	ordinaire	500 €
	Les Aïtos Brévinois	ordinaire	500 €
TOTAL GENERAL			105 850 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of vertical and diagonal strokes.



Ville de SAINT-BREVIN-LES-PINS (44250)
Conseil Municipal
Séance du 6 février 2023
N° 2023-008

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



REDEVANCES ET TARIFS COMMUNAUX 2023 - MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE NAUTIQUE

Les tarifs 2023 ont été votés le 12 décembre 2022. Or une omission s'est glissée dans la grille des tarifs du Centre Nautique en ce qui concerne le char à voile en biplace.

Après examen en commission finances le 26 janvier dernier, je vous propose la révision des tarifs ci-jointe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



TARIFS 2023 (TTC) CENTRE NAUTIQUE DE ST BREVIN (CNSB)

Tarifs Individuels - VOILE	2022	2023	
Jardin des mers :			
de 5 à 7 ans	* Stage 5 jours (5x2h)	121,00 €	123,00 €
Optimist :	* Séance (2h) pour ASSO.COLLECT., CE UNIQUEMENT	21,50 €	22,00 €
de 7 à 9 ans	* Stage 5 jours (5x2h)	137,00 €	140,00 €
Catamaran :	* De 10 à 15 ans : Séance (2h30) pour ASSO.COLLECT., CE UNIQUEMENT	27,00 €	27,00 €
	* De 10 à 15 ans : Stage 5 jours (5x2h)	172,00 €	175,00 €
	* De 10 à 15 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	275,00 €	280,00 €
	* De 10 à 15 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	165,00 €	168,00 €
	* Dès 16 ans : Séance découverte (2h)	37,00 €	38,00 €
	* Dès 16 ans : Stage : 5 jours (5x2h)	183,00 €	190,00 €
	* Dès 16 ans : Stage perfectionnement : 5 jours (5x2h)	214,00 €	210,00 €
	* Dès 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	355,00 €	362,00 €
	* Dès 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	213,00 €	218,00 €
Planche à voile :	* Dès 10 ans : Stage 5 jours (5x2h)	160,00 €	165,00 €
	* Dès 12 ans : Stage perfectionnement : 5 jours (5x2h)	178,00 €	182,00 €
	* Dès 12 à 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	275,00 €	280,00 €
	* De 12 à 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	165,00 €	168,00 €
Confirmés	* Dès 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	355,00 €	362,00 €
Confirmés	* Dès 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	213,00 €	218,00 €
Débutants	* Dès 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h00)	295,00 €	300,00 €
Débutants	* Dès 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h00)	176,00 €	180,00 €
Windfoil :	* Dès 14 ans : Séance 2H00 cours individuel	84,00 €	130,00 €
Windfoil :	* Dès 14 ans : Séance 2H00 cours individuel	122,00 €	130,00 €
Paddle :	* Dès 14 ans : Pack 3 séances (2h00)	316,00 €	350,00 €
	* Dès 13 ans : Séance 1h	26,00 €	27,00 €

Tarifs Individuels - KAYAK	2022	2023
* Dès 11 ans : Séance découverte (1h30)	25,00 €	26,00 €

Tarifs Individuels - CHAR A VOILE	2022	2023
* De 8 à 13 ans : séance 1h30	33,00 €	34,00 €
* De 8 à 13 ans : Stage initiation (3 jours : 3x1h30)	95,00 €	98,00 €
* Dès 14 ans : séance 1h30	39,00 €	40,00 €
* Dès 14 ans Stage initiation (3 jours : 3x1h30)	101,00 €	105,00 €
* Dès 14 ans : Abonnement annuel illimité (2h00)	240,00 €	Arrêt
* Dès 18 ans : Pack 10 séances (1h30)		320,00 €
* De 8 à 13 ans : 1 char pour 2 pers (2h00)	17,00 €	18,00 €
* Dès 14 ans : 1 char pour 2 pers (2h00)	20,00 €	22,00 €
* Biplace pour personne en situation de handicap : séance 1h30		60,00 €
* Biplace pour personne en situation de handicap en groupe : séance 1h30		49 € + 8 € par participant

Stages Multi-activités (SUP, Char à Voile, Catamaran)	2022	2023
* Dès 12 ans : individuels (3 jours)	92,00 €	95,00 €

Tarifs scolaires et "Toutes Voiles Dehors"	2022	2023
* Tarif pour 1 séance dans l'établissement (salle)		180,00 €
* Tarif par élève et par séance	19,50 €	21,50 €

Formation moniteur	2022	2023
* Préparation niveau 4: 5 jours (5x2h)	185,00 €	210,00 €
* Stage/Certification niveau 4: 5 jours (10x2h)	195,00 €	270,00 €
* Formation pédagogique UCC 1 et 2	265,00 €	270,00 €
* Formation pédagogique UCC 3 et 6	545,00 €	556,00 €

Tarifs Location	2022	2023
* Catamaran (1h)	43,00 €	44,00 €
* Catamaran (2h)	66,00 €	68,00 €
* Planche à voile (1h)	26,00 €	27,00 €
* Planche à voile (2h)	40,00 €	41,00 €
* Paddle (1h)	18,00 €	19,00 €
* Kayak (1h)	18,00 €	19,00 €
Combinaison	* 1 jour	4,00 €
Parc à bateaux	* Emplacement Année	175,00 €
	* Mise en demeure	51,00 €
	* Clés perdue	6,00 €
Bungalow	* Emplacement Année	84,00 €
Vestiaires	* Journée (1)	65,00 €
Salle réunion	* Journée (1)	63,00 €
Intervention	* Bateau sécurité	20,00 €

(1) Pour les associations brevinoises : gratuité de la première location

Cours Particuliers	2022	2023
* Catamaran (Tarif horaire) + 45€ la 2ème personne	53,00 €	54,00 €
* Planche à voile (Tarif horaire)+ 30€ la 2ème personne	38,00 €	39,00 €
* Mise à dispo d'un moniteur (Tarif horaire)	47,00 €	49,00 €

Marche Aquatique	2022	2023
* Séance (1h)	9,00 €	9,00 €
* Carte 10 sorties	65,00 €	72,00 €

Tarif Groupes	2022	2023
* Dès 5 personnes	-10%	-10%

Vente produits	2022	2023
* Paire de lunettes	4,00 €	Arrêt
* Lien lunettes	0,50 €	Arrêt
* Paire de gants	8,00 €	Arrêt
* Cadenas	4,00 €	Arrêt

Offres promotionnelles et fidélité	2022	2023
* Offres promotionnelles et fidélité	jusqu'à -15%	

Autres offres	2022	2023
Offre L.A. Box activités Loire-Atlantique Développement	41,65 €	41,65 €
(1 séance char à voile adulte + 1 séance enfant)		
Supplément Box L.A. si adulte au lieu d'un enfant	15,00 €	16,00 €
Offre Pass découverte (stage adulte planche à voile ou catamaran)	-25%	Arrêt
Offre FFVOILE LOCATION pour les licenciés FFVOILE	-10%	

Une réduction de 20 % est appliquée pour les résidents brevinois, sur présentation d'un justificatif de domicile. Applicable uniquement sur stages, packs et abonnements annuels.

POUR INFORMATION : TARIFS DES LICENCES (fixés par les fédérations)	2022	2023
*Voile : Licence journée		
	15,50 €	16,00 €
*Voile : Licence temporaire : 4 jours	30,00 €	31,00 €
*Voile : Passeport enseignement	11,50 €	12,00 €
*Voile : Licence annuelle adulte	58,50 €	60,00 €
*Voile : Licence annuelle enfant	29,50 €	30,00 €
*Voile : Pass voile (loisir 1 jour)	4,00 €	4,00 €
Char à voile : Forfait annuel licence Loisir	69,00 €	69,00 €
*Char à voile : Licence enseignement	1,00 €	Arrêt

*Changement de tarif au 01/07/2022 pour la licence Char à voile : consulter le CNSB

FORMATION BPJEPS	Unité	2023
Intervention/certification	par heure (TTC)	en attente CREPS
Intervention avec préparation	par heure (TTC)	en attente CREPS
Location de char à voile	par heure (TTC)	en attente CREPS
Location de salle	par heure (TTC)	en attente CREPS

Modalités de réservation :

Acompte :
50 € par stage et par personne
15 € par séance et par personne

Groupes à partir de 5 personnes : 30 % à la commande

TARIFS 2023 (TTC) CENTRE NAUTIQUE DE ST BREVIN (CNSB)

Tarifs Individuels - VOILE	2022	2023	
Jardin des mers :			
de 5 à 7 ans	* Stage 5 jours (5x2h)	121,00 €	123,00 €
Optimist :	* Séance (2h) pour ASSO.COLLECT., CE UNIQUEMENT	21,50 €	22,00 €
de 7 à 9 ans	* Stage 5 jours (5x2h)	137,00 €	140,00 €
Catamaran :	* De 10 à 15 ans : Séance (2h30) pour ASSO.COLLECT., CE UNIQUEMENT	27,00 €	27,00 €
	* De 10 à 15 ans : Stage 5 jours (5x2h)	172,00 €	175,00 €
	* De 10 à 15 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	275,00 €	280,00 €
	* De 10 à 15 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	165,00 €	168,00 €
	* Dès 16 ans : Séance découverte (2h)	37,00 €	38,00 €
	* Dès 16 ans : Stage : 5 jours (5x2h)	183,00 €	190,00 €
	* Dès 16 ans : Stage perfectionnement : 5 jours (5x2h)	214,00 €	210,00 €
	* Dès 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	355,00 €	362,00 €
	* Dès 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	213,00 €	218,00 €
Planche à voile :	* Dès 10 ans : Stage 5 jours (5x2h)	160,00 €	165,00 €
	* Dès 12 ans : Stage perfectionnement : 5 jours (5x2h)	178,00 €	182,00 €
	* Dès 12 à 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	275,00 €	280,00 €
	* De 12 à 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	165,00 €	168,00 €
Confirmés	* Dès 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h30)	355,00 €	362,00 €
Confirmés	* Dès 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h30)	213,00 €	218,00 €
Débutants	* Dès 16 ans : Abonnement annuel (séances de 2h00)	295,00 €	300,00 €
Débutants	* Dès 16 ans : Abonnement mars-juin (séances de 2h00)	176,00 €	180,00 €
Windfoil :	* Dès 14 ans : Séance 2H00 cours individuel	84,00 €	130,00 €
Windfoil :	* Dès 14 ans : Séance 2H00 cours individuel	122,00 €	130,00 €
Paddle :	* Dès 14 ans : Pack 3 séances (2h00)	316,00 €	350,00 €
	* Dès 13 ans : Séance 1h	26,00 €	27,00 €

Tarifs Individuels - KAYAK	2022	2023
* Dès 11 ans : Séance découverte (1h30)	25,00 €	26,00 €

Tarifs Individuels - CHAR A VOILE	2022	2023
* De 8 à 13 ans : séance 1h30	33,00 €	34,00 €
* De 8 à 13 ans : Stage initiation (3 jours : 3x1h30)	95,00 €	98,00 €
* Dès 14 ans : séance 1h30	39,00 €	40,00 €
* Dès 14 ans Stage initiation (3 jours : 3x1h30)	101,00 €	105,00 €
* Dès 14 ans : Abonnement annuel illimité (2h00)	240,00 €	Arrêt
* Dès 18 ans : Pack 10 séances (1h30)		320,00 €
* De 8 à 13 ans : 1 char pour 2 pers (2h00)	17,00 €	18,00 €
* Dès 14 ans : 1 char pour 2 pers (2h00)	20,00 €	22,00 €
* Biplace pour personne en situation de handicap : séance 1h30		60,00 €
* Biplace pour personne en situation de handicap en groupe : séance 1h30		49 € + 8 € par participant

Stages Multi-activités (SUP, Char à Voile, Catamaran)	2022	2023
* Dès 12 ans : individuels (3 jours)	92,00 €	95,00 €

Tarifs scolaires et "Toutes Voiles Dehors"	2022	2023
* Tarif pour 1 séance dans l'établissement (salle)		180,00 €
* Tarif par élève et par séance	19,50 €	21,50 €

Formation moniteur	2022	2023
* Préparation niveau 4: 5 jours (5x2h)	185,00 €	210,00 €
* Stage/Certification niveau 4: 5 jours (10x2h)	195,00 €	270,00 €
* Formation pédagogique UCC 1 et 2	265,00 €	270,00 €
* Formation pédagogique UCC 3 et 6	545,00 €	556,00 €

Tarifs Location	2022	2023
* Catamaran (1h)	43,00 €	44,00 €
* Catamaran (2h)	66,00 €	68,00 €
* Planche à voile (1h)	26,00 €	27,00 €
* Planche à voile (2h)	40,00 €	41,00 €
* Paddle (1h)	18,00 €	19,00 €
* Kayak (1h)	18,00 €	19,00 €
Combinaison	* 1 jour	4,00 €
Parc à bateaux	* Emplacement Année	175,00 €
	* Mise en demeure	51,00 €
	* Clés perdue	6,00 €
Bungalow	* Emplacement Année	84,00 €
Vestiaires	* Journée (1)	65,00 €
Salle réunion	* Journée (1)	63,00 €
Intervention	* Bateau sécurité	20,00 €

(1) Pour les associations brevinoises : gratuité de la première location

Cours Particuliers	2022	2023
* Catamaran (Tarif horaire) + 45€ la 2ème personne	53,00 €	54,00 €
* Planche à voile (Tarif horaire) + 30€ la 2ème personne	38,00 €	39,00 €
* Mise à dispo d'un moniteur (Tarif horaire)	47,00 €	49,00 €

Marche Aquatique	2022	2023
* Séance (1h)	9,00 €	9,00 €
* Carte 10 sorties	65,00 €	72,00 €

Tarif Groupes	2022	2023
* Dès 5 personnes	-10%	-10%

Vente produits	2022	2023
* Paire de lunettes	4,00 €	Arrêt
* Lien lunettes	0,50 €	Arrêt
* Paire de gants	8,00 €	Arrêt
* Cadenas	4,00 €	Arrêt

Offres promotionnelles et fidélité	2022	2023
* Offres promotionnelles et fidélité	jusqu'à -15%	

Autres offres	2022	2023
Offre L.A. Box activités Loire-Atlantique Développement	41,65 €	41,65 €
(1 séance char à voile adulte + 1 séance enfant)		
Supplément Box L.A. si adulte au lieu d'un enfant	15,00 €	16,00 €
Offre Pass découverte (stage adulte planche à voile ou catamaran)	-25%	Arrêt
Offre FFVOILE LOCATION pour les licenciés FFVOILE	-10%	

Une réduction de 20 % est appliquée pour les résidents brevinois, sur présentation d'un justificatif de domicile. Applicable uniquement sur stages, packs et abonnements annuels.

POUR INFORMATION : TARIFS DES LICENCES (fixés par les fédérations)	2022	2023
*Voile : Licence journée		
	15,50 €	16,00 €
*Voile : Licence temporaire : 4 jours	30,00 €	31,00 €
*Voile : Passeport enseignement	11,50 €	12,00 €
*Voile : Licence annuelle adulte	58,50 €	60,00 €
*Voile : Licence annuelle enfant	29,50 €	30,00 €
*Voile : Pass voile (loisir 1 jour)	4,00 €	4,00 €
*Char à voile : Forfait annuel licence Loisir	69,00 €	69,00 €
*Char à voile : Licence enseignement	1,00 €	Arrêt

*Changement de tarif au 01/07/2022 pour la licence Char à voile : consulter le CNSB

FORMATION BPJEPS	Unité	2023
Intervention/certification	par heure (TTC)	en attente CREPS
Intervention avec préparation	par heure (TTC)	en attente CREPS
Location de char à voile	par heure (TTC)	en attente CREPS
Location de salle	par heure (TTC)	en attente CREPS

Modalités de réservation :

Accompte :
50 € par stage et par personne
15 € par séance et par personne

Groupes à partir de 5 personnes : 30 % à la commande



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



ANNULATION DES MODALITES DE REVERSEMENT DE LA TAXE AMENAGEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-ESTUAIRE

Depuis la loi de Finances rectificative pour 2010, la taxe d'aménagement (TA) est devenue une taxe unique qui doit être réglée une seule fois pour chaque opération d'aménagement, de construction, de reconstruction ou encore d'agrandissement qui nécessite une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Une partie de cette TA est reversée à la commune. Le montant que la commune reçoit dépend notamment du taux d'imposition fixé par délibération du conseil municipal (il varie en général entre 1% et 5% et pour Saint-Brevin le taux est de 3 %).

Jusqu'en 2021, la commune avait la possibilité, si elle le souhaitait, de reverser à son EPCI à fiscalité propre, la part de TA qui portait sur les équipements publics à la charge de l'EPCI. Depuis ce début d'année, cette possibilité est devenue une obligation (loi de Finances 2022).

Suite à une ordonnance de juin 2022, les communes et leur EPCI devaient délibérer avant le 1er octobre 2022 (contre le 30 novembre 2022 auparavant) pour fixer entre elles une répartition de la taxe d'aménagement.

Cette même ordonnance modifie également certaines exonérations aujourd'hui en vigueur.

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2022, il a donc été décidé que le produit de la taxe d'aménagement perçu par la commune sera reversé à l'EPCI de la manière suivante :

- A l'intérieur des périmètres des Zones d'Activités Economiques (ZAE) relevant de la compétence de la CCSE (le cas échéant) :
 - Reversement de 100 % du produit de la TA perçu par la commune.
- Hors périmètre desdites ZAE :
 - Reversement de 1% du produit de la TA perçu par la commune.

Or, la 2ème loi de Finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour

2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent, à leur intercommunalité, à compter de 2022 ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

Il est donc proposé d'annuler la délibération n°2022-087 du 26 septembre 2022.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



FONGIBILITE : VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES BUDGETAIRES

Par délibération en date du 30 mai 2022, le conseil municipal a validé la mise en place de la nomenclature comptable M57, puis a adopté, par délibération du 14 novembre 2022 le Règlement Budgétaire et Financier de la commune.

Réglementairement, la M57 permet la fongibilité des crédits, ce qui consiste pour l'assemblée délibérante à donner à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors dépenses de personnels du chapitre 012).

Ces virements ne peuvent excéder un plafond, défini par l'assemblée délibérante, à l'occasion du vote du budget, dans une limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles par section (plafonds pouvant être différents par section).

Cette disposition est belle et bien prévue dans le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) communal.

Afin de bénéficier de cette souplesse offerte par la M57, je vous invite à :

- autoriser le Maire ou son représentant, à effectuer des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée conformément aux dispositions du RBF et ce pour l'ensemble des budgets de la commune concernés par la M57.

L'ensemble des virements de crédits opérés, le cas échéant, feront l'objet d'une information auprès des conseillers municipaux lors du conseil suivant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

*Date de la convocation : 31 janvier 2023
Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023
Date de mise en ligne : 10 février 2023*

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BOULODROME COUVERT

L'appel à projets commun 2023 pour le recensement des projets éligibles aux subventions de l'Etat a été communiqué à la commune par la Préfecture de Loire Atlantique, en application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes et EPCI répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR. Ces conditions sont inchangées par rapport à l'année 2022 et la commune de Saint-Brevin-les-Pins est éligible à ce dispositif.

Les catégories d'opérations éligibles sont précisées dans une circulaire ministérielle. Ainsi les grandes priorités thématiques se déclinent en 8 catégories et sont les suivantes :

- 1) Bâtiments publics,
- 2) Ouvrages publics,
- 3) Renforcement et maintien des services publics,
- 4) Attractivité des territoires,
- 5) Transition écologique, énergétique, numérique et mobilités,
- 6) Résilience sanitaire et écologique,
- 7) Accueil des nouvelles populations,
- 8) Ingénierie territoriale.

Ces catégories d'actions sont plafonnées et soutenables à hauteur de 20 à 50 % des montants HT de travaux estimatifs, et le nombre de dossier est limité à deux par commune avec ordre de priorité.

Saint-Brevin-les-Pins est une commune très sportive qui bénéficie d'équipements pour les différentes pratiques, mais ne possède pas de boulodrome. La ville connaît une extension importante depuis les quinze dernières années et le développement du sport local n'est pas en reste dont la pétanque qui accueille plus de 60 licenciés et 50 adhérents. Par ailleurs

beaucoup de championnats et des tournois sont organisés et les infrastructures sont trop faibles au regard du développement de cette activité. La construction d'un boulodrome couvert est engagée, les études finalisées, le budget arrêté pour une réalisation en mars 2023. Il s'avère, au regard du dispositif DETR, que nous serions éligibles à la première catégorie relative aux Bâtiments Publics (Equipements culturels et sportifs), plafonnée à 800 000 € et dont le taux de subvention varie de 20 à 35%.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre en Préfecture de Loire-Atlantique, le présent projet de délibération sera annexé aux pièces déposées.

Le coût estimé de cette opération est de 622 042,71 € HT, la subvention sollicitée dans le cadre de la DETR est de 35% du montant HT soit 217 714,95 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de dépôt d'un dossier de subvention dans le cadre de la DETR 2023, d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette subvention et d'attester que les travaux ne seront pas engagés avant la notification d'attribution de la subvention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 22 voix pour, 4 abstentions et 7 contre,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

L'appel à projets commun 2023 pour le recensement des projets éligibles aux subventions de l'Etat a été communiqué à la commune par la Préfecture de Loire Atlantique, en application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes et EPCI répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR. Ces conditions sont inchangées par rapport à l'année 2022 et la commune de Saint-Brevin-les-Pins est éligible à ce dispositif.

Les catégories d'opérations éligibles sont précisées dans une circulaire ministérielle. Ainsi les grandes priorités thématiques se déclinent en 8 catégories et sont les suivantes :

- 1) Bâtiments publics,
- 2) Ouvrages publics,
- 3) Renforcement et maintien des services publics,
- 4) Attractivité des territoires,
- 5) Transition écologique, énergétique, numérique et mobilités,
- 6) Résilience sanitaire et écologique,
- 7) Accueil des nouvelles populations,
- 8) Ingénierie territoriale.

Ces catégories d'actions sont plafonnées et soutenables à hauteur de 20 à 50 % des montants HT de travaux estimatifs et le nombre de dossier est limité à deux par commune avec ordre de priorité.

La commune de Saint-Brevin les Pins fait face depuis quelques années à de nombreux départs à la retraite de médecins généralistes. Ceci place la commune en grande difficulté, c'est la raison pour laquelle en 2020 a été ouvert le premier centre municipal de santé composé de médecins salariés de la commune, assistés d'un secrétariat. Après trois années passées, ce centre s'avère saturé et ne peut satisfaire la demande des administrés. Un nouveau bâtiment va donc être construit, composé de 8 cabinets dont les locaux et les surfaces seront adaptées. Cela permettra d'augmenter le nombre de médecins salariés et de proposer d'autres activités professionnelles de santé, notamment paramédicales dans ce centre pluriprofessionnel.

Il s'avère, au regard du dispositif DETR, que nous serions éligibles à la sixième catégorie « résilience sanitaire et écologique » plafonnée à 350 000 € et dont le taux de subvention varie de 20 à 35%. Ce projet ayant été divisé en deux tranches fonctionnelles, la commune a déjà obtenu une subvention de 100 000 € pour la tranche 1 et 80 000 € dans le cadre du FNADT.

Il convient de solliciter la subvention pour la tranche 2 de cette opération, les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre en Préfecture de Loire Atlantique, le présent projet de délibération sera annexé aux pièces déposées.

Le coût estimé de cette opération actualisé est de 1 195 010 € HT, la subvention sollicitée dans le cadre de la DETR concerne la seconde tranche qui est de 862 510 € HT soit une subvention demandée de 122 500 €, le plafond n'étant pas atteint.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de dépôt d'un dossier de subvention dans le cadre de la DETR 2023, d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette subvention et d'attester que les travaux ne seront pas engagés avant la notification d'attribution de la subvention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 26 voix pour et 7 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



TAUX D'IMPOSITION 2023 : TAXE HABITATION

Considérant les articles du Code Général des Impôts : 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexes et suivants.

Lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 et en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal a voté les taux d'impôts directs locaux de la Taxe sur le Foncier Bâti et celle sur le Foncier Non Bâti.

Suite à l'envoi de cette délibération au contrôle de légalité, les services de la Préfecture nous ont enjoint à voter le taux 2023 de la taxe d'habitation car après le gel du taux de celle-ci en 2021 et 2022, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les conseils municipaux retrouvent leur capacité de moduler le taux de TH tout en respectant les règles de lien.

Pour 2023, il est donc proposé de voter le taux de 15,50 %.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 29 voix pour et 4 contre,

*Date de la convocation : 31 janvier 2023
Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023
Date de mise en ligne : 10 février 2023*

Le Maire



Le secrétaire de séance





Ville de SAINT-BREVIN-LES-PINS (44250)

Conseil Municipal

Séance du 6 février 2023

N° 2023-014

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE REGIONALE « FONDS DE REVITALISATION DES CENTRES VILLES » POUR LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

VU le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le régime cadre exempté de notification n°SA.58980 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

VU le régime cadre exempté de notification n°SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020 et 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021,

VU le régime cadre exempté de notification n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1111-11, L1511-1 et suivants, L1523-2, L4211-1, L4221-1 et suivants, L5210-3,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L110-1-1, L211-7, L541-13, R541-16,

VU le code des transports et notamment l'article L1231-3

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le SRADDET des Pays de la Loire adopté le 17 décembre 2021 par le Conseil régional,

VU le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 signé le 25 février 2022,

VU la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 relative au vote du Budget supplémentaire 2022 et approuvant les orientations de la nouvelle politique régionale,

VU la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 relative au vote du Budget primitif 2023 et approuvant le présent règlement.

Depuis quelques années, la désertisation médicale se poursuit sur l'ensemble du territoire national mais également particulièrement sur le Pays de Retz qui compte chaque année des cessations d'activité de médecins en fin de carrière.

C'est la raison pour laquelle, dès 2020 il a été décidé par la commune de Saint-Brevin-les Pins, d'engager la création d'un centre municipal de santé dans des locaux vacants, composé dans un premier temps d'un médecin salarié par la commune et d'un secrétariat, puis de trois autres médecins venus en renfort quelques mois plus tard.

Depuis cette ouverture, le centre municipal de santé affiche complet avec quelques 3600 patients déjà inscrits. Les professionnels de santé ne sont plus en mesure de prendre de nouveaux patients afin d'assurer un suivi correct des personnes inscrites. Par conséquent de nombreux Brévinçois restent sans médecin traitant et la population présente déjà une pyramide des âges avancée. En outre dans les années à venir proches, de nouveaux départs en retraite de médecins sont envisagés. La conjoncture s'avère donc à très court terme particulièrement délicate et en profond décalage avec les prérogatives de création de logement imposées par la loi SRU.

Il est donc urgent d'anticiper car il s'agit d'un problème majeur de santé publique. C'est la raison pour laquelle, compte tenu de l'urgence, une nouvelle structure doit sortir de terre afin de recruter de nouveaux médecins salariés. Elle permettra également à des médecins libéraux de s'installer dans des locaux attractifs et fonctionnels, et d'ouvrir cette offre aux professions paramédicales.

Cette solution ayant fait ses preuves, elle permet soit à des médecins expérimentés d'exercer plus simplement leur activité ou soit à de jeunes praticiens de pouvoir s'installer plus aisément.

Ce nouvel équipement composé de 8 cabinets, 2 salles d'attente, d'un hall d'accueil, d'une salle de soins, d'une tisanerie, d'une salle de réunion, de sanitaires et locaux de rangements sera réalisé pour des questions de coût mais surtout de délais, en structure modulaire.

Situé sur une parcelle communale en centre-ville des Pins, à proximité de la Mairie, de l'office de tourisme, du CCAS, ce bâtiment sera de plain-pied, accessible aux PMR et conforme aux réglementations thermiques en vigueur.

Le récent coût estimé de cette opération s'élève à 1 200 000 € HT.

Une aide de 100 000 € a été acceptée dans le cadre du dispositif DETR 2022 et 80 000 € dans le cadre du Fond Nationale d'Aménagement et de Développement du Territoire du Département.

Le taux d'intervention est de 30 % maximum et le montant du plafond de la dépense subventionnable pour ce type d'opération est de 150 000 €.

La subvention demandée au titre de l'aide régionale du fond de revitalisation des centres villes par la commune, s'élève à 14 % du montant de l'estimation (déduction faite des subventions obtenues), soit 150 000 €.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération ainsi que la demande de subvention dans le cadre de l'aide régionale des fonds de revitalisation des centres villes, d'autoriser le Maire ou son représentant, à déposer le dossier et à signer tous les documents s'y rapportant. Les crédits de cette dépense sont inscrits au budget général 2023 de la commune.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 26 voix pour et 7 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Par arrêté municipal du 20 juin 2022, nous avons décidé de fixer à 25,54 € par élève brévinois, le montant de la subvention allouée par la Ville, pour les voyages nationaux et internationaux organisés par les écoles, collèges et lycées durant l'année scolaire 2022/2023.

Je vous demande donc d'approuver le versement de la participation de la Commune à l'établissement scolaire désigné ci-après :

Collège Saint-Joseph à Saint-Brevin-les-Pins

➤ à Piau Engaly (France) du 8 au 13 janvier 2023	25,54 € x 50 élèves soit	1277,00 €
	Soit un total de	1277,00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

*Date de la convocation : 31 janvier 2023
Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023
Date de mise en ligne : 10 février 2023*

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour régulariser le tableau des effectifs, il est nécessaire de procéder aux mouvements suivants pour la période à compter 1^{er} janvier 2023 :

	Filière Administrative	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Suppression	1 poste de rédacteur	Fin de contrat	1	• Responsable du service Formalités Administratives
Suppression	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Retraite	1	• Officier Etat Civil aux Formalités Administratives
Suppression	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Disponibilité	1	• Secrétaire CTM
Suppression	1 poste d'adjoint administratif	Congé parental	1	• Officier d'état civil aux Formalités Administratives

	Filière Technique	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	1 poste d'Adjoint technique	Recrutement	1	• Jardinier au service Environnement
Création	1 poste d'Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Recrutement	1	• Agent espaces verts au CTM
Suppression	2 postes d'Adjoints techniques	Disponibilité	1.80	• Electricien au service Bâtiment • Agent de restauration au service Vie Scolaire Associative
Suppression	1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Disponibilité	1	• Agent espaces verts au CTM

	Filière Médico Sociale	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Suppression	1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Fin de contrat	0.90	• ATSEM à la Vie Scolaire et Associative

	Filière Police Municipale	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	2 postes de brigadier-chef principal	Recrutement	2	• Policiers municipaux
Création	1 poste de gardien brigadier	Recrutement	1	• Policier municipal
Suppression	1 poste de gardien-brigadier-chef principal	Fin de détachement	1	• Policier municipal

	Filière Sportive	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Suppression	1 poste d'Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	Démission	1	• Educateur sportif au Centre Nautique

En conséquence, je vous propose de modifier le tableau des effectifs en procédant à ces différentes modifications.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]

Le secrétaire de séance



[Handwritten signature in blue ink]

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART

PERSONNEL SAISONNIER ET TEMPORAIRE 2023

En vertu de l'article 3, alinéa 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, conférant aux collectivités territoriales la possibilité de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier et à un accroissement temporaire d'activité, et conformément aux textes en vigueur, je vous propose, les recrutements selon le tableau suivant :

Alinéa	Emplois non pourvus, agents non titulaires	Cat	Filière	Rémunération	Nbre de poste	Durée totale du recrutement
2	Adjoint technique Environnement	C	Technique	7 ^{ème} échelon	8	32 mois
2	Adjoint technique Environnement chauffeur PL ou E	C	Technique	5 ^{ème} échelon	1	3 mois
2	Adjoint technique Environnement-secteur cadre de vie	C	Technique	7 ^{ème} échelon	7	17 mois
2	Adjoint technique Manutention festivités chauffeur PL	C	Technique	5 ^{ème} échelon	1	4 mois
2	Adjoint technique Manutention festivités	C	Technique	7 ^{ème} échelon	3	6 mois
2	Adjoint administratif Police municipale-ASVP	C	Administrative	7 ^{ème} échelon	4	13 mois
2	Chef de poste	C	Sportive	Echelle C3	4	8 mois
2	Adjoint chef de poste	C	Sportive	Echelle C1	5	10 mois
2	Sauveteur qualifié	C	Sportive	Echelle C1	11	22 mois
2	Chef de secteur/médiateur	C	Sportive	Echelle C3	1	2.5 mois
2	Agent administratif au CNB	C	Administrative	7 ^{ème} échelon	1	2 mois
2	Opérateur des Activités Physiques et Sportives au CNB	C	Sportive	Echelle C1	3	6 mois

Alinéa	Emplois non pourvus, agents non titulaires	Cat	Filière	Rémunération	Nbre de poste	Durée totale du recrutement
1	Educateur des activités physiques et sportives au CNB	C	Sportive	1 ^{er} grade	4	27.5 mois

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Suite à l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique, l'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et a prévu la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à l'issue du renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, au sein d'une nouvelle instance dénommée « Comité social territorial ».

Les représentants des collectivités sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'assemblée délibérante

→ Article 6 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste.

→ Article 19 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Chaque titulaire a un suppléant, désigné selon les mêmes modalités.

Par ailleurs, le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a été abrogé par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

La délibération n°2021-030 du 26 avril 2021 a validé le paritarisme numérique de ces instances en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et en a modifié le nombre,

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, la composition du CST est modifiée de 5 à 4 représentants de chaque collège comme suit :

Titulaires	Suppléants
→ Monsieur Yannick MOREZ	→ Madame Dorothee PACAUD
→ Madame Sabine COUET	→ Monsieur Geoffroy PURKART
→ Monsieur Thierry DEVILLE	→ Monsieur Jean-François GOLHEN
→ Madame Sylvie GAUTREAU	→ Madame Séverine PORCHER

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 22 voix pour et 11 abstentions,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



A long, fluid handwritten signature in blue ink, extending from the seal to the right.

Le secrétaire de séance



A dense, scribbled handwritten signature in blue ink, positioned to the left of the seal.



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



PROTOCOLE PARTENARIAL RELATIF A LA CONCEPTION & A LA FAISABILITE DU PROJET URBAIN DE LA BRESSE A SAINT-BREVIN LES PINS

La Ville de Saint-Brevin-les-Pins a pour objectif de répondre aux besoins en logements en favorisant l'accueil de population ciblée par la production de logements sociaux et de primo-accession.

Elle souhaite également intégrer la démarche à venir du zéro artificialisation nette en privilégiant une urbanisation dense sur des secteurs centraux et déjà partiellement urbanisés.

Enfin, elle a une volonté affirmée de proposer à l'EPMS de Mindin des possibilités de relocalisation sur la commune.

C'est pourquoi elle s'engage sur un projet d'urbanisation du secteur de la Bresse.

A l'issue d'une analyse confiée à un cabinet spécialisé en montage d'opérations d'urbanisme, il a été décidé d'inscrire la réalisation du projet de la Bresse dans une démarche d'urbanisme négocié avec les acteurs en présence. Dans cette perspective, il doit être mis en place un cadre formalisé de partenariat entre les différentes parties prenantes.

A ce stade, eux opérateurs immobiliers ont été identifiés : CISN (coopérative Immobilière de Saint Nazaire) pour sa mobilisation sur le territoire en faveur du logement social et LNC (Les Nouveaux Constructeurs) disposant déjà d'un protocole d'exclusivité avec l'un de propriétaires. Ces opérateurs ont donné leur accord de principe pour inscrire leur intervention dans cette démarche.

Les parties ont donc convenu de formaliser cet accord par la signature d'un protocole d'objectifs et d'engagements réciproques.

Le projet de protocole qui vous est présenté constitue une première étape de 12 mois maximum avec l'objectif de définir :

- Les caractéristiques essentielles du projet urbain, notamment son périmètre et sa programmation,
- Les objectifs programmatiques et qualitatifs poursuivis,
- Les études à réaliser et les engagements des parties pour leur conduite,
- La création d'un partenariat et les responsabilités des parties,
- Les modalités de gouvernance du projet,

- Les conditions d'engagement, le cas échéant, de la phase opérationnelle du projet urbain,

Considérant le PLU approuvé le 28 avril 2014 classant ce secteur en zone d'urbanisation future (zone 2Auh) et ayant inscrit une orientation d'Aménagement et de programmation (OAP),

Considérant l'obligation pour la commune de Saint-Brevin-les-Pins de disposer de 25% de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement Urbain (SRU), codifiée aux articles L302-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat,

Je vous propose :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole partenarial relatif à la conception et à la faisabilité du projet urbain de la Bresse

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Monsieur BABIN

Secrétaire : Monsieur PURKART



MOTION SUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE A SAINT-BREVIN

Dans le prolongement de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) créé en 2016, l'Etat a décidé de mettre en place un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) pérenne sur la commune pour le remplacer.

A ce titre, lors du conseil municipal du 7 février 2022, les élus ont acté à l'unanimité la vente de parcelles et bâtiments sur le site de la Pierre Attelée pour y accueillir ce centre.

Lors de la cérémonie des vœux à la population le 5 janvier dernier, Monsieur le Maire s'est exprimé sur ce sujet rappelant ses convictions :

« Comment peut-on dire que c'est en laissant mourir à nos frontières des femmes et des enfants que les problèmes de l'immigration se régleront ?

Comment peut-on prôner et attiser la haine, la xénophobie et le racisme en organisant des manifestations avec l'extrême droite devant notre Mairie en laissant croire que tous les migrants sont des délinquants en puissance ? »

Ces propos et remerciements aux bénévoles impliqués dans l'accompagnement des demandeurs d'asile depuis 2016 reflètent l'opinion du Conseil Municipal et sont à souligner dans le climat tendu que connaît actuellement la ville.

En effet, Monsieur le Maire, mais aussi des parents d'élèves ou des membres d'associations, font face à des menaces et des actes d'intimidation de la part des opposants au projet et de leurs soutiens extrémistes.

Cette pression s'est renforcée récemment suite à l'abandon du projet à Callac.

Aucun élu, quel qu'il soit, et aucune personne en général ne doit faire l'objet de menaces sur sa personne ou sa famille. La force des fondements de la République est de permettre à chacun d'exprimer ses idées mais toujours dans le respect des biens et des personnes. Cela doit rester une ligne rouge infranchissable.

Par cette motion, les élus du Conseil Municipal souhaitent donc :

- condamner ces menaces inacceptables et apporter tout leur soutien aux personnes touchées ;
- réaffirmer la solidarité et le soutien de la ville de Saint-Brevin-les-Pins à l'accueil de personnes qui fuient les guerres, les persécutions et l'injustice.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date envoi au contrôle de légalité : 9 février 2023

Date de mise en ligne : 10 février 2023

Le Maire



A blue ink signature of the Mayor, written in a cursive style, positioned to the right of the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pins.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written in a cursive style, positioned to the left of the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pins.